Nations Unies
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
TRENTE-CINQUIÈME SESSION
Documents officiels

19e
SÉANCE PLÉNIÈRE
Mercredi 1er octobre 1980, à 15 h 20
NEW YORK

SOMMAIRE

	Pages
Point 9 de l'ordre du jour :	
Débat général (*suite*)	
Déclaration de M. Türkmen (Turquie)	375
Déclaration de M. Benyahia (Algérie)	379
Déclaration de M. Maye Ela (Guinée équatoriale)	384
Déclaration de M. Sipraseuth (République démocratique populaire lao)	389
Déclaration de M. Diallo (Niger)	393
Déclaration de M. Rithauddeen (Malaisie)	396
Déclaration de M. Odlum (Sainte-Lucie)	399

Président : M. Rüdiger von WECHMAR (République fédérale d'Allemagne).

En l'absence du Président, M. Mitsotakis (Grèce), vice-président, prend la présidence.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général (*suite*)

1. M. TÜRKMEN (Turquie) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais tout d'abord féliciter le président von Wechmar à l'occasion de son élection à la trente-cinquième session. En tant que représentant d'un pays qui a des liens traditionnels d'amitié avec la République fédérale d'Allemagne, je suis très heureux de dire que cette élection est un hommage à ce pays et à sa contribution toujours croissante au maintien de la paix et au développement de la coopération internationale. Personnellement, en tant qu'ancien collègue, je suis heureux de voir en cela la reconnaissance de la compétence diplomatique exceptionnelle de M. von Wechmar.

2. Je voudrais également exprimer notre gratitude à son prédécesseur, M. Salim, de la République-Unie de Tanzanie, pour la manière excellente dont il a présidé les travaux de l'Assemblée générale l'an dernier, au cours desquels il s'est conduit en homme d'Etat.

3. Je voudrais enfin dire, Monsieur le Vice-Président, que je considère que c'est une heureuse coïncidence que je prenne la parole à l'Assemblée au moment où vous présidez. J'espère que cela augure bien pour les relations turco-grecques.

4. Je me permettrai de souhaiter la bienvenue aux deux nouveaux Membres de notre organisation : le Zimbabwe et Saint-Vincent-et-Grenadines. Nous leur transmettons nos meilleurs vœux de progrès et de prospérité. Nous sommes certains que leur contribution aux travaux de notre organisation sera extrêmement importante.

5. Je prends la parole à cette tribune seulement quelques semaines après que les forces armées turques ont pris en main l'administration du pays le 12 septembre. Cette décision a été prise pour réagir à la paralysie totale du système politique et de ses procédures et institutions, et aussi en raison d'une situation caractérisée par une violence toujours croissante, par le terrorisme et l'anarchie, de même que par l'imminence d'une guerre civile. L'objectif, d'ores et déjà, vise à mettre fin à la violence et à élaborer de nouvelles dispositions constitutionnelles, électorales et institutionnelles permettant le rétablissement dans des délais rapides d'un gouvernement civil dans le cadre d'un système démocratique servant au mieux les besoins et aspirations du peuple turc.

6. Dans l'intervalle, la politique étrangère de la Turquie restera inchangée. La Turquie continuera à adhérer aux principes inscrits dans la Charte des Nations Unies et à s'acquitter des engagements qu'elle a contractés en vertu des traités. La Turquie cherchera à développer ses relations avec la Communauté économique européenne dans le cadre d'un accord d'association visant finalement à une pleine participation. Ses relations avec le Conseil de l'Europe seront guidées par son attachement aux principes démocratiques et sa détermination de revenir à un gouvernement parlementaire. Ses liens avec les pays membres de la communauté islamique seront renforcés et elle essaiera de coopérer encore davantage avec eux. Elle s'efforcera d'améliorer ses relations avec tous les pays voisins et poursuivra vigoureusement ses efforts pour régler, de façon pacifique, les questions en suspens.

7. Au moment où s'ouvre la première session ordinaire de l'Assemblée générale des années 80, l'humanité ressent une vive préoccupation devant la situation mondiale actuelle, préoccupation aggravée par de nouvelles tensions et le déclenchement de conflits armés. La paix mondiale devient de plus en plus vulnérable alors que les efforts visant à établir un ordre international plus équilibré piétinent, que la crise économique s'aggrave et que les principes de la Charte sont bafoués. Ces événements jettent une ombre dangereuse sur la paix et la sécurité internationales.

8. En Europe, mon gouvernement reste pleinement attaché au processus de la détente. Cependant, nous reconnaissons que ce processus ne peut être viable que dans un climat de confiance mutuelle et nous regrettons que ce climat se soit sérieusement détérioré à la suite des événements qui ont eu lieu hors de l'Europe.

9. Il s'est avéré impossible de confiner la détente à une région géographique. La détente, de par sa nature même, est indivisible. Tous les pays doivent par conséquent agir en reconnaissant ce fait et apporter leur contribution pour surmonter les obstacles à la détente et pour restaurer le processus dans sa vitalité et son dynamisme antérieurs. Nous devons constamment nous laisser guider par l'idée que la détente seule est la base d'une paix stable. Dans ce

contexte, nous sommes convaincus que la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, tenue à Helsinki en 1975, doit jouer un rôle important dans le processus de la détente et dans la poursuite des relations entre pays européens. Nous espérons que la deuxième session d'évaluation de cette conférence, qui se tiendra à Madrid au mois de novembre, constituera un pas utile sur la voie du renforcement du processus de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

10. Au moment où nous portons toute notre attention sur les conflits armés dans différentes parties du monde, sur une course aux armements effrénée et sur les violations flagrantes de la Charte, le désarmement semble être une utopie. Nous savons toutefois que, pour préserver les générations futures, nous n'avons d'autres possibilités que celle de persévérer dans la poursuite d'un désarmement général et complet. Nous n'atteindrons pas dans un avenir rapproché cet objectif, mais nous pouvons toutefois nous efforcer d'y arriver de manière graduelle. La décennie des années 80 doit par conséquent comporter à son ordre du jour « le contrôle des armements ».

11. Les Etats-Unis et l'Union soviétique ont des responsabilités particulières dans le domaine du désarmement nucléaire. Nous nous sommes réjouis de la déclaration qu'ils ont publiée au sujet des prochaines discussions à Genève sur la limitation des armes nucléaires. Nous croyons également que l'accord SALT-II[1] constitue une étape significative et nous voudrions qu'il soit rapidement ratifié. Nous espérons également qu'il sera complété par une troisième série de négociations.

12. Nous sommes fort déçus par le retard considérable apporté à la conclusion d'un traité sur une interdiction complète des essais nucléaires. Tant que ce traité n'aura pas été élaboré, les efforts visant à assurer la non-prolifération des armes nucléaires n'auront pas assez de poids et ne jouiront pas de la crédibilité nécessaire pour convaincre tous les pays d'adhérer au traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [*résolution 2373 (XXII), annexe*].

13. Le processus sur la limitation des armes stratégiques, d'un côté, et l'interdiction de tous les essais nucléaires, de l'autre, constituent les éléments de base du progrès vers un monde libéré de la crainte d'un holocauste nucléaire. Ils constituent, d'autre part, une condition préalable et nécessaire pour d'autres efforts visant à réduire les armements de tous genres.

14. La détente est née en Europe. Nous espérons sincèrement que cet exemple sera suivi et que les premières mesures importantes de désarmement seront également adoptées et mises en œuvre sur le sol européen. A ce propos, nous détectons certains signes encourageants. Nous espérons que les négociations prévues pour la stabilisation et la réduction des missiles nucléaires à portée intermédiaire et de leurs vecteurs prépareront la voie pour un processus réel de réduction des armements sur le continent.

15. D'autre part, la convocation en Europe d'une conférence de désarmement, qui aurait pour tâche de discuter les diverses mesures propres à accroître la confiance entre les Etats, pourrait créer le climat nécessaire pour de nouveaux efforts dans le domaine du désarmement.

16. Ces deux événements compléteraient les entretiens de Vienne sur la réduction mutuelle des forces armées et des armements et autres mesures connexes en Europe centrale; en effet, ces négociations stagnent depuis longtemps. La Turquie espère qu'il y aura une nouvelle impulsion dans les efforts faits dans tous ces domaines et que les progrès enregistrés sur le continent européen encourageront les pays d'autres parties du monde à se vouer également au processus du désarmement.

17. Le conflit du Moyen-Orient continue à menacer la paix et la sécurité mondiales. Nous sommes particulièrement alarmés par des événements récents qui reflètent l'intransigeance israélienne. Israël persiste dans sa politique d'implantation de colonies de peuplement dans les territoires arabes occupés, au mépris total de résolutions répétées de l'Organisation des Nations Unies et de l'opinion publique mondiale. Récemment, Israël a provoqué l'indignation générale en proclamant Al Qods comme capitale indivisible et éternelle d'Israël. Il s'agit là d'un acte arbitraire et unilatéral qui est absolument incompatible avec les principes du droit international.

18. Point n'est besoin pour moi de souligner que la Turquie est très engagée en ce qui concerne Al Qods Al Charif pour des raisons historiques, spirituelles et morales. Al Qods a une signification spéciale pour les trois religions monothéistes. Ce fut une ville arabe et islamique pendant des siècles et elle doit le rester.

19. Nous notons avec satisfaction que, après l'adoption de la résolution 478 (1980) du Conseil de sécurité, toutes les ambassades situées à Al Qods ont été transférées ailleurs. Le monde est maintenant pleinement conscient des dangers possibles qu'implique l'orientation actuelle de la politique israélienne.

20. Quant au conflit du Moyen-Orient lui-même, au cœur duquel est le problème de la Palestine, nous avons en plusieurs occasions antérieures, et plus récemment au cours de la septième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, sur la Palestine, exposé en détail notre position[2], qui est bien connue. Une solution générale, durable et juste du conflit du Moyen-Orient devrait comprendre les éléments suivants : retrait d'Israël de tous les territoires arabes qu'il a occupés depuis 1967, y compris Al Qods; reconnaissance et réalisation des droits légitimes inaliénables du peuple palestinien, y compris son droit d'établir un Etat indépendant; participation de l'Organisation de libération de la Palestine [*OLP*], seul et légitime représentant du peuple palestinien, à tous les efforts de paix, sur un pied d'égalité avec les autres parties intéressées au conflit; et reconnaissance du droit de chaque Etat de la région de vivre en paix, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues.

21. Nous voudrions souligner une fois de plus qu'Israël ne saurait obtenir la sécurité en refusant au peuple arabe de Palestine le droit de créer son propre Etat. Nous espérons, certes, que le consensus international qui se dessine dans le sens de la reconnaissance des droits nationaux légitimes du peuple arabe de Palestine amènera Israël à adopter une attitude réaliste et constructive en vue d'une solution générale, juste et durable au Moyen-Orient.

---

[1] Traité entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques concernant la limitation des armes stratégiques offensives, signé à Vienne le 18 juin 1979.

[2] Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, septième session extraordinaire d'urgence, Séances plénières*, 10e séance.

22. Une autre source de grave inquiétude au Moyen-Orient est la situation qui existe à l'heure actuelle au Liban. Les événements des années récentes, qui ont provoqué de grandes souffrances dans ce pays, continuent à mettre en danger son intégrité territoriale et son unité nationale. La situation au Liban est elle-même inextricablement liée au conflit général du Moyen-Orient. Les attaques répétées d'Israël ne font qu'aggraver la situation au Liban et constituent un autre obstacle sérieux à la paix. Nous croyons également que toutes les parties intéressées doivent coopérer pour créer les conditions qui permettraient à la FINUL de poursuivre effectivement son mandat au Liban méridional.

23. Les combats qui ont eu lieu entre l'Iran et l'Iraq nous plongent dans l'angoisse. Tous les deux sont des voisins auxquels nous unissent des liens traditionnels d'amitié, et nous ne pouvons qu'être inquiets en raison de la grave situation qui s'est ainsi créée dans une région ultrasensible du monde. C'est compte tenu de ces faits que nous appuyons la mission de bonne volonté entreprise au nom de la Conférence islamique et les efforts du Secrétaire général.

24. Dans l'émouvant discours qu'il a prononcé ce matin [*18e séance*], le président de la République islamique du Pakistan, le général Mohamad-ul-Haq, a fait savoir qu'au cours de sa mission il avait pu prendre connaissance des vues des deux pays dans une atmosphère de confiance réciproque. Nous nous félicitons également de la résolution 479 (1980), récemment adoptée à l'unanimité par le Conseil de sécurité. Nous notons particulièrement le paragraphe 3 de cette résolution, où le Conseil de sécurité demande à tous les autres Etats de faire preuve de la plus grande modération et de s'abstenir de tout acte qui pourrait avoir pour effet d'intensifier et d'étendre encore le conflit.

25. La Turquie, en tant que précurseur en matière de lutte de libération contre le colonialisme dès le début du siècle, continue à suivre avec beaucoup d'intérêt et d'inquiétude l'évolution de la situation en Afrique australe.

26. Je voudrais tout d'abord prendre acte avec grande satisfaction de l'historique accession à l'indépendance du Zimbabwe et de son admission à l'Organisation des Nations Unies après une longue et vaillante lutte menée par son peuple. C'est là une victoire pour la diplomatie, et les dirigeants de toutes les parties intéressées y ont contribué.

27. En tant que membre fondateur du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, nous croyons qu'il faut mettre un terme à l'occupation illégale de la Namibie par l'Afrique du Sud. Nous croyons également que Walvis Bay est une partie intégrante du territoire de la Namibie. Nous appuyons pleinement le peuple namibien dans la juste lutte qu'il mène pour parvenir à l'autodétermination et à une indépendance nationale authentique, sous la direction de son représentant légitime, la South West Africa People's Organization [*SWAPO*].

28. Nous espérons que la Namibie, suivant l'exemple du Zimbabwe, parviendra bientôt à une indépendance authentique, grâce à la mise en œuvre du plan des Nations Unies sur la base d'élections libres et démocratiques qui seraient organisées sous la supervision des Nations Unies, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous appuyons également l'opinion qu'il faudrait accroître la pression internationale exercée sur l'Afrique du Sud jusqu'à ce que la question de Namibie fasse l'objet d'une solution finale conformément aux principes figurant dans le plan des Nations Unies.

29. S'étant engagé dans la politique funeste d'*apartheid*, le Gouvernement de l'Afrique du Sud continue de faire fi des demandes répétées de la communauté internationale. L'Afrique du Sud persiste dans ses mesures d'oppression et poursuit toujours sa politique de bantoustanisation. De plus, ces événements ne font qu'aggraver la situation en Afrique australe. Nous condamnons énergiquement la politique d'*apartheid* et demandons que les Nations Unies poursuivent leurs efforts pour mettre fin à cette politique. Nous sommes fermement convaincus que des mesures nouvelles et efficaces devraient être adoptées contre l'Afrique du Sud à cette fin.

30. Au cours des années passées, d'importants événements se sont produits en Asie du Sud-Est. Les événements survenus au Kampuchea, avec leurs conséquences effrayantes et désastreuses, nous préoccupent vivement.

31. Nous croyons qu'un règlement politique à la crise du Kampuchea devrait permettre au peuple de ce pays de choisir son gouvernement sans ingérence ni coercition extérieures. Les Nations Unies ont déjà lancé un appel à cet effet et demandé le retrait immédiat de toutes les troupes étrangères de ce pays.

32. Nous nous félicitons des efforts des institutions internationales qui visent à soulager les souffrances du peuple du Kampuchea et celles des réfugiés. Nous sommes en faveur de la poursuite de cette aide humanitaire.

33. Nous observons avec satisfaction que tous les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, avec lesquels nous maintenons d'excellentes relations dans tous les domaines, constituent une communauté qui non seulement renforce les liens économiques existant entre ses membres, mais aussi constitue un facteur de stabilité politique dans la région.

34. Les événements d'Afghanistan, pays auquel la Turquie est traditionnellement liée par de fraternelles relations et une large coopération, sont pour nous une source de préoccupation directe et toute particulière. Nous avons été très frappés par la tragédie du peuple afghan, ainsi que par les souffrances endurées par plus de 1 million de réfugiés afghans.

35. Il est indispensable de parvenir à un règlement politique rapide en Afghanistan, qui comporterait le retrait de toutes les forces étrangères de ce pays, la cessation de toute intervention étrangère dans les affaires de ce pays si imbu de son indépendance et la restauration de son indépendance et de son droit à un gouvernement autonome.

36. Ayant ces objectifs à l'esprit, la Turquie a appuyé sans réserve la résolution ES-6/2, que l'Assemblée générale a adoptée il y a neuf mois, ainsi que la résolution adoptée à la onzième Conférence islamique des ministres des affaires étrangères, tenue à Islamabad du 17 au 22 mai 1980 [*A/35/419-S/1429, résolution 19/11-P*]. Une fois de plus, nous demandons que ces résolutions soient mises en œuvre immédiatement.

37. Il est évident que l'économie mondiale traverse une crise grave. Le ralentissement sérieux de la croissance moyenne et l'inflation galopante sont des symptômes de problèmes sérieux dans les pays industrialisés. La situation énergétique mondiale ne fait qu'aggraver sérieusement cette crise et aucun pays ne saurait échapper à ses effets, quels que soient son niveau de développement ou sa dépendance du pétrole.

38. L'augmentation des prix du pétrole suit des périodes de haute inflation dans les pays industrialisés. Ces augmentations sont suivies de programmes inévitables de stabilité financière avec des effets déflationnistes qui aggravent les forces de récession. L'économie mondiale se trouve ainsi dans un cercle vicieux d'inflation continue et de faible croissance.

39. Les pays en développement qui n'exportent pas de pétrole se trouvent dans la position la plus défavorable. Les augmentations de prix du pétrole et les incertitudes occasionnelles de ravitaillement viennent s'ajouter aux prix en augmentation constante des biens essentiels d'importation en provenance du monde industriel. Malgré des reprises partielles et temporaires, les termes de l'échange sont en train de se détériorer et leurs produits se heurtent à des barrières protectionnistes ou doivent se faire concurrence sur des marchés qui se contractent. Leurs dettes qui s'accumulent dans cette économie globale représentent de sérieuses limitations pour de nouveaux transferts de ressources, en particulier des transferts de nature non concessionnaire.

40. Le nouvel ordre économique international, qui a pour but de diminuer les différences de revenus entre les pays riches et les pays pauvres, semble, dans les circonstances actuelles, constituer une perspective lointaine. Cette réalisation est en sombre contradiction avec l'urgence de la situation.

41. En raison de la nature structurelle de la croissance globale et des problèmes de développement, des mesures partielles, limitées et conjoncturelles sont évidemment insuffisantes. Ce qu'il nous faut, ce sont des mesures structurelles qui conduiraient à une amélioration à court terme de l'économie mondiale et répondraient au défi lancé par la crise.

42. Le problème principal est de savoir comment traiter les énormes déficits des balances de paiements. Au niveau national, les pays devraient, sans équivoque, lancer des programmes de stabilité financière, qui comporteraient inévitablement de pénibles ajustements de structures. Au niveau international, des efforts concertés devraient être déployés pour appuyer des programmes nationaux et alléger les effets secondaires économiques et sociaux.

43. Néanmoins, les efforts individuels, soutenus par l'assistance internationale, ne sauraient constituer un remède à la crise globale. Ce dont nous avons besoin, c'est de donner une impulsion nouvelle à la croissance de l'économie mondiale en tirant parti des capacités productrices non utilisées des pays industrialisés sans accroître les tendances inflationnistes. Nous n'avons aucune illusion quant aux possibilités d'obtenir les fonds appropriés pour opérer des transferts massifs. Nous savons que, malgré des conditions faciles de liquidité, une coopération financière internationale à l'échelle voulue, avec la participation des banques internationales, des pays excédentaires et des autorités monétaires internationales, ne pourra pas être rapidement organisée. Cependant, le transfert de ressources à grande échelle est indispensable. De nouvelles ressources devraient être allouées pour assurer la création de capacités de production viables dans les pays en développement. A cette fin, ces pays ont besoin de capitaux et, parfois, d'afflux provenant des pays développés vers lesquels ils devraient au moins pouvoir partiellement exporter leurs produits manufacturés. Cela nécessiterait inévitablement des ajustements de structures à l'échelle mondiale, entraînant des difficultés bien connues. Cependant, il est clair que cela servirait à la longue les intérêts des pays développés comme des pays en développement.

44. En ce qui concerne les négociations globales, nous sommes d'avis que les questions de procédure sont d'importance secondaire et qu'elles ne devraient pas gêner le lancement du processus de négociation. Le délai d'un an prévu pour ces négociations nous semble trop bref pour amener un changement radical dans les institutions internationales pertinentes. Nous sommes déçus de voir qu'il y a eu tendance à réduire le problème à un débat futile sur la compétence de certaines institutions spécialisées.

45. A ce propos, nous appuyons la formule de conciliation élaborée par le Président du Groupe de travail I de la onzième session extraordinaire et nous espérons sincèrement qu'un consensus sera adopté dans ce sens à la présente session. Nous craignons que le manque de progrès dans l'organisation des négociations globales n'ait inévitablement des répercussions sérieuses et des effets néfastes sur l'économie mondiale dans son ensemble.

46. D'autre part, nous nous félicitons de l'accord sur la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement [*voir A/35/464*], ainsi que de la résolution S-11/4 de l'Assemblée générale, concernant les pays les moins avancés. J'ai le plus grand plaisir à rendre hommage à ceux qui ont contribué activement à la conclusion de ces accords.

47. Passant maintenant à la question de Chypre, je tiens à exprimer notre satisfaction de la reprise récente des négociations intercommunautaires à Nicosie. Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer nos remerciements au Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, pour ses efforts inlassables visant à redonner vie au processus intercommunautaire de négociation sur une base commune. Comme nous l'avons déjà déclaré en de nombreuses occasions, mon gouvernement est entièrement d'accord avec le Secrétaire général pour estimer qu'une solution juste et valable du problème de Chypre ne saurait être obtenue qu'au moyen de négociations entre les deux communautés de l'île.

48. Par conséquent, nous continuerons à apporter tout notre soutien à la mission de bons offices du Secrétaire général [*voir A/35/659*] et à encourager les négociations intercommunautaires en vue de nous rapprocher d'une solution générale et finale.

49. En raison de la reprise des négociations intercommunautaires sur les questions de fond du 16 septembre, il aurait été sans doute préférable de ne pas inclure la question de Chypre à l'ordre du jour de cette session. Cependant, nous pensons qu'il est encourageant que l'Assemblée générale ait, à sa 2e séance, ratifié la décision du Bureau de retarder l'examen de l'affectation de ce point jusqu'au moment opportun après la conclusion du débat général. Nous pensons que toutes les parties intéressées, ainsi que tous les Membres de l'Organisation, auront encore la possibilité d'apporter une contribution importante à la conduite des négociations intercommunautaires d'une manière positive en évitant tout débat inutile sur cette question cette année.

50. L'Assemblée générale doit être familiarisée maintenant avec tous les aspects du problème de Chypre. Par conséquent, je n'ai pas besoin de faire une longue déclaration sur ce sujet. Cependant, je voudrais rappeler brièvement que, étant donné notre expérience passée, l'attitude de mon

gouvernement à l'égard de cette question s'appuie sur les principes de justice et d'équité, à savoir qu'il y a lieu d'assurer les droits fondamentaux légitimes de la communauté chypriote turque qui aspire à vivre aux côtés de la communauté chypriote grecque en tant que partenaires égaux, dans le cadre d'un Etat fédéral indépendant, souverain, bicommunautaire et bizonal qui, nous l'espérons, pratiquera une politique de non-alignement. Le Gouvernement turc désire sincèrement voir ce problème complètement éliminé de notre ordre du jour, dans le contexte d'une solution de ce genre. Nous croyons que cela paverait aussi la voie à de meilleures relations et à une coopération harmonieuse dans la région. La réalisation de cet objectif, sans aucun doute, exige de la bonne volonté, de la compréhension et de la patience de la part des deux partenaires aux négociations, à savoir les communautés turque et grecque de Chypre.

51. Nous espérons très vivement que la reprise des négociations intercommunautaires à Chypre marquera un tournant et permettra enfin aux deux communautés de mettre fin à un passé tourmenté, de concilier leurs divergences et de vivre en harmonie dans cette belle île de la Méditerranée.

52. Au cours de ces dernières années, la communauté internationale a assisté à un développement alarmant de la violence. Le terrorisme a coûté la vie à des milliers de victimes innocentes et les droits fondamentaux des individus et des Etats ont été violés. Il semble qu'il n'y ait pas de communauté ou de région qui ait échappé à ce fléau. Le terrorisme international, à notre époque, est dirigé surtout contre les agents diplomatiques et consulaires. Depuis quelques années, les missions et les diplomates de mon pays ainsi que les membres de leurs familles ont été à maintes reprises les victimes de brutalités inhumaines. Nous appuyons pleinement l'initiative des pays nordiques [*A/35/142*] qui a mené à l'inscription d'une nouvelle question à notre ordre du jour, intitulée « Examen de mesures efficaces visant à renforcer la protection et la sécurité des missions et des représentants diplomatiques et consulaires ».

53. Nous demandons instamment que les Nations Unies prennent des mesures fermes et concrètes au cours de la présente session pour mettre fin à la menace globale contre les agents diplomatiques et consulaires. Tous les Etats doivent condamner les actes de terrorisme – où et quand ils se produisent – en tant qu'expression de solidarité et d'action déterminée. Ils doivent intensifier les mesures prises au niveau national, encourager la coopération bilatérale et régionale et échanger des renseignements, notamment au sujet de l'utilisation de nouvelles techniques pour combattre le terrorisme.

54. Avant de terminer, je voudrais rappeler que Kemal Atatürk continue à nous inspirer et à nous guider en Turquie. Le fondateur et le premier Président de la République turque a déclaré que « des deux conquérants dans l'histoire de l'humanité, la charrue est certainement destinée à triompher finalement de l'épée ». La République turque, création d'Atatürk, reste attachée à cette maxime.

55. M. BENYAHIA (Algérie) : J'ai grand plaisir à présenter à M. von Wechmar les félicitations chaleureuses de la délégation algérienne pour son élection à la présidence de cette trente-cinquième session. En portant son choix sur lui, l'Assemblée générale a voulu honorer sa riche expérience des affaires internationales, qui le place, j'en suis convaincu, à la hauteur de la délicate mais combien exaltante responsabilité qui lui échoit. Nos vœux de plein succès l'accompagnent dans sa haute mission.

56. Il prend la relève de l'ambassadeur Salim Ahmed Salim, dont la compétence, l'autorité et le dévouement ont profondément marqué une session ordinaire et trois sessions extraordinaires – dont deux d'urgence – exceptionnellement chargées.

57. Les convulsions multiples qui marquent notre époque reflètent une exigence devenue irrépressible, celle d'une mutation profonde, d'une transformation radicale du cadre de nos vies pour nous hisser au niveau des aspirations renouvelées de l'homme, de tous les hommes. Une telle nécessité a trouvé son expression dans la dynamique engagée par les peuples du tiers monde pour la construction des bases de la paix dans la justice et la liberté. Ce grand dessein se devait d'être pris en charge par notre organisation, car il ne faisait que réhabiliter les grands idéaux inscrits dans notre charte.

58. Si, en ce trente-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, la guerre et la famine restent le lot d'une grande partie de l'humanité, la raison en est incontestablement le système des relations internationales lui-même, fondé sur un désordre institutionnalisé, appuyé sur des positions de force, bâti sur des rapports de puissance. Ce système intrinsèquement inégalitaire est, de surcroît, générateur de troubles, jusques et y compris entre ses fondateurs eux-mêmes.

59. La dégradation présente du climat politique international est loin d'être le produit de simples malentendus passagers ou d'oppositions fortuites d'intérêts. Elle découle en vérité directement des fondements mêmes du système existant. Il est dans la logique d'un tel système de concentrer la puissance et la prospérité de manière oligarchique au détriment des intérêts vitaux du tiers monde et, à terme, au détriment des intérêts de l'humanité tout entière. C'est pour mettre un terme à un tel processus, qui prenait les apparences de l'irréversible, que les peuples du tiers monde se sont attachés, dès leur irruption dans l'histoire, à promouvoir une vision nouvelle et élargie des relations internationales.

60. C'était là un des buts du non-alignement, nourri par notre foi en la communauté de destin de tous les peuples. En effet, notre non-alignement ne servait pas seulement la volonté de nos peuples d'affirmer leur identité propre, de maîtriser les conditions de leur existence et de leur épanouissement. Il portait, dès l'origine, l'ambition de dépasser la structuration du monde en blocs hostiles pour lui substituer une société internationale véritablement libérée des rapports de forces.

61. Mais cette perception dynamique des relations internationales se heurte toujours à la résistance des tenants de la monopolisation politique et de la domination économique qui tentent, par tous les moyens, de pérenniser les institutions et les mécanismes inégalitaires existants et, donc, la marginalisation du tiers monde. C'est dans cette perspective que s'inscrivent la résurgence de la diplomatie de la canonnière et la pratique des politiques de déstabilisation et de pressions contre nos pays au nom de doctrines fondées sur un prétendu intérêt vital visant à assurer le contrôle, si ce n'est l'appropriation, des matières premières, en général, et des ressources énergétiques, en particulier.

62. Le non-alignement n'est pas un courant conjoncturel. Son rôle est permanent, il est salutaire pour la dépolarisa-

tion de notre monde et la démocratisation des relations internationales. C'est amplement dire qu'il milite pour la disparition non seulement des rivalités de blocs mais des blocs eux-mêmes. Fondé essentiellement sur la recherche de la paix et de la coopération internationale, le non-alignement ne pouvait donc rester insensible à la fin de la guerre froide et à l'évolution positive des rapports Est-Ouest vers la détente, détente considérée comme étape importante dans la réalisation d'un idéal commun, celui de la paix dans le monde.

63. On ne peut, dès lors, que déplorer le regain de tension dans les relations internationales qui a donné un coup d'arrêt brutal au processus de détente, tout au moins à celui qui se développait dans les rapports entre l'Est et l'Ouest. Cette remise en cause, qui s'est illustrée de façon inquiétante en 1980, s'est accompagnée du renforcement de la politique des blocs, de l'accélération de la course aux armements et de la réactivation des bases militaires. Cette détérioration croissante qui marque l'actualité internationale témoigne, au demeurant, de la fragilité et des limites du processus même de la détente, tel qu'il a été conçu jusqu'à présent, car l'on constate aisément maintenant qu'il subit les contrecoups de ses propres imperfections. Il est du devoir de la communauté internationale, et notamment des Nations Unies, de déployer tous les efforts pour mettre un terme à cette détérioration dangereuse pour la paix dans le monde et pour la sécurité et l'indépendance des petits Etats.

64. Pour avoir toujours salué la détente entre les blocs comme une contribution importante à l'établissement d'un climat assaini, d'un climat profitable à toute la communauté internationale, nous en sommes que plus à l'aise aujourd'hui pour souligner de nouveau qu'une paix réelle ne peut être que globale et universelle et qu'elle implique, de ce fait, son indivisibilité. Une telle paix ne saurait donc se réduire à la consécration du *statu quo* politique et économique dans les relations internationales, ni encore moins permettre le transfert de nouvelles turbulences vers cette immense zone de tempêtes qu'est devenu le tiers monde toujours convoité.

65. Le non-alignement, qui, dans les moments les plus critiques de la confrontation entre les blocs, a puissamment démontré son attachement à la paix par une attitude exigeante sur les principes, ne saurait aujourd'hui admettre une aggravation de certaines situations et est en mesure de jouer le rôle qui lui revient. Incarnation toujours vivante des aspirations de l'humanité à la paix et au progrès, le mouvement des non-alignés est, comme par le passé, en mesure de sortir grandi de toute épreuve, en prenant garde de ne pas laisser le subjectivisme l'emporter sur la recherche persévérante de l'efficacité.

66. A cet égard, la situation en Afghanistan, pays non aligné auquel nous rattachent des liens de fraternité et d'amitié, retient tout naturellement notre attention. Les développements préoccupants de cette situation, aux plans régional et international, soulignent l'urgence d'une solution politique susceptible de rétablir la paix aussi bien en Afghanistan que dans la région.

67. Seule aussi une solution politique, celle de la réunification de la Corée par des moyens pacifiques, peut conjurer les dangers plus évidents que jamais de la partition de ce pays et garantir une solution juste et définitive.

68. C'est avec une très vive préoccupation que nous suivons les développements du conflit entre deux pays de la communauté musulmane, l'Iraq et l'Iran, membres d'une même famille politique.

69. Affectés profondément par ces affrontements sanglants, nous souhaitons ardemment que cesse la guerre, que tout différend soit réglé pacifiquement et qu'enfin prévale, dans la confiance et la concorde retrouvées, notre combat commun pour la réalisation des objectifs et le triomphe des idéaux que requiert la communauté de destin de nos peuples.

70. Puissent l'Iraq et l'Iran, par-delà les déchirements actuels, se retrouver dans le véritable combat qui est le nôtre : la lutte contre l'impérialisme et le sionisme et pour la libération économique du tiers monde.

71. En Méditerranée, l'île de Chypre, qui, dans le cadre de sa souveraineté inaliénable, a une vocation naturelle à rester généreusement et pacifiquement ouverte sur les deux peuples qui possèdent d'évidentes affinités ethniques avec le sien, a vu, depuis maintenant six ans, son indépendance et son unité nationale compromises. La communauté internationale, qui a défini les voies et les moyens d'un règlement définitif du problème de Chypre, fonde de grands espoirs sur la reprise des pourparlers intercommunautaires. Nous osons croire qu'il aboutiront rapidement à une entente sur le devenir de cette terre dont le destin reste conditionné par la convivialité des deux communautés qui ont su former une nation et un Etat et dont aucune d'elles ne peut accepter la mise en péril.

72. C'est un fait que, grâce à une dialectique subtile de risques calculés, une guerre planétaire ouverte a pu, jusqu'à présent, être évitée. Cependant, un tel danger, loin d'être écarté, prend de plus en plus les apparences inquiétantes de la fatalité dans un monde comme sollicité par une tentation suicidaire.

73. Parce que l'aggravation de la tension n'épargne aucun domaine de la vie internationale, parce que la paralysie du système de sécurité collective révèle l'inadaptation des mécanismes régulateurs du système international existant, il est urgent de satisfaire cette exigence élémentaire que la sécurité du monde est l'affaire de tout le monde. Répondre à cette exigence salutaire, c'est avoir le courage d'opérer une rupture avec les approches traditionnelles afin de remonter aux causes premières des conflits pour en éliminer les manifestations.

74. La paix et la sécurité internationales ainsi recherchées nécessitent des solutions globales, des solutions qui passent nécessairement par le parachèvement de la décolonisation, le plein épanouissement de la souveraineté des Etats, la reconnaissance et le respect du droit au développement exercé dans l'indépendance et la liberté, à l'abri des interventions et des pressions de toutes sortes. Cela suppose bien évidemment le démantèlement des bases militaires étrangères, le retrait des troupes étrangères et la dissolution des alliances militaires, dans la perspective d'un désarmement général et complet.

75. Alors que le désarmement général et complet a fait l'objet, aux premières années de notre organisation, de négociations précises et concrètes, on s'est depuis lors acheminé de plus en plus vers des négociations partielles sur des mesures ponctuelles sans effet significatif sur un processus réel de désarmement. Des mesures de contrôle des arme-

ments sont certes intervenues, mais elles n'ont pas, tant s'en faut, amorcé un mouvement irréversible vers l'arrêt de la production, la réduction graduelle puis l'élimination complète des stocks et des vecteurs d'armes nucléaires qui existent.

76. A cet égard, si la signature de l'accord SALT-II donnait à croire que les armements nucléaires connaîtraient une « course sous le plafond », son entrée en vigueur différée annonce, bien au contraire, une accélération périlleuse de la course aux armements.

77. Cette reviviscence de l'esprit de confrontation se traduit déjà par une présence militaire accrue dans des régions considérées comme névralgiques. Ce redéploiement des forces de l'impérialisme, par une recherche fébrile de nouveaux relais, de nouvelles bases – notamment au Moyen-Orient, en Afrique et dans l'océan Indien –, par la mise en place et la consolidation de moyens d'intervention rapides, de même que le droit régalien que ces forces s'arrogent ici et là pour protéger, au mépris de la souveraineté des Etats, les routes maritimes et les sources d'approvisionnement en matières premières et en énergie, constituent autant de prémisses de nouvelles atteintes à la sécurité de nos pays.

78. Le tiers monde, qui fondait de grands espoirs dans la réalisation des objectifs, au demeurant modestes, de la première Décennie du désarmement, trouve dans les raisons de son incontestable échec une nouvelle preuve de l'inadéquation de toute approche qui ne fixerait pas des objectifs impératifs dans une échéance contraignante, dont l'effet d'entraînement permettrait la succession progressive des différentes étapes menant à un désarmement général et complet.

79. C'est pourquoi la deuxième Décennie du désarmement, conçue comme une étape opérationnelle dans la perspective de l'objectif ultime à atteindre, devra nécessairement voir l'aboutissement des négociations en cours dans le respect des priorités établies par la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, consacrée au désarmement [*voir résolution S-10/2*].

80. La conjonction de la deuxième Décennie du désarmement et la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement, si elle traduit l'étroite imbrication des problèmes auxquels est confrontée l'humanité, appelle une action audacieuse et déterminée en vue d'instaurer un climat de paix qui arracherait le génie de l'homme à sa folie destructrice pour le mettre au service du développement et de l'épanouissement des peuples.

81. Le désordre et l'injustice qui caractérisent les relations internationales investissent de façon encore plus criante le champ de l'économie mondiale.

82. La revendication essentielle d'un nouvel ordre économique international, un ordre conforme aux exigences d'un monde en profonde mutation, s'est heurtée, rituellement, à une indisponibilité politique de certains pays développés.

83. Une telle attitude est révélatrice de certaines résistances tenaces, résistances à une refonte de structures perçue comme porteuse de remises en cause inacceptables. Elle témoigne en même temps d'une volonté de pérenniser un système de relations internationales ayant pourtant abondamment démontré son incapacité à promouvoir une juste distribution du bien-être et de la prospérité.

84. C'est dans cette perspective que s'inscrivent les tentatives renouvelées pour occulter la problématique véritable du nouvel ordre économique international par des actions tendant à focaliser le dialogue sur une vision partielle, mettant l'accent sur une conception dénaturée de l'interdépendance et une approche faussée du développement perçu à travers la simple satisfaction des besoins essentiels.

85. Que l'Assemblée générale se soit réunie par trois fois en sessions extraordinaires consacrées au développement, au cours des six dernières années, illustre bien la volonté de la communauté internationale d'ériger ce forum en creuset universel où prendrait forme un nouvel ordre économique international qui soit fondé sur une perception nouvelle du devenir commun et solidaire de notre monde.

86. Que les Nations Unies soient aujourd'hui contestées dans leur nouvelle mission historique par certains de leurs Membres fondateurs mêmes et que soit mise en question la légalité – voire la légitimité – du mandat de mise en œuvre du nouvel ordre économique international dont elles ont été investies n'entame en rien notre foi en la capacité de l'Assemblée générale de mener à son terme, dans l'équité, l'égalité et le respect de l'avantage mutuel, une œuvre nécessaire au salut de tous.

87. La onzième session extraordinaire s'est tenue dans un environnement critique, un environnement marqué notamment par un approfondissement du dérèglement structurel de l'économie mondiale et l'affirmation d'un phénomène qu'il faut bien constater : celui du « développement du sous-développement » dans des aires de jour en jour plus vastes du tiers monde. Elle devait contribuer, sur la base d'une évaluation sereine, d'une évaluation sans complaisance de la mise en œuvre du nouvel ordre économique international, à combler le large fossé qui sépare les déclarations d'intention de l'action effective et à faire franchir une étape qualitativement nouvelle à la coopération internationale pour le développement.

88. On avait espéré alors que cette session extraordinaire pourrait lancer le processus de négociations globales et adopterait une stratégie internationale qui soit porteuse d'une authentique action universelle pour le développement. Elle aurait ainsi insufflé une vigueur nouvelle à l'entreprise de restructuration du cadre économique mondial actuel.

89. Une fois de plus, le rendez-vous de la raison aura été manqué, pour le plus grand dommage de tous.

90. Quels enseignements en tirer alors dans la perspective du dialogue Nord-Sud et, au-delà, de l'instauration du nouvel ordre économique international ?

91. Que trois pays, par leur rejet d'un texte qui allait très loin dans le compromis, aient pu empêcher la réalisation d'un consensus sur les aspects de procédure des négociations globales met au jour l'existence inquiétante d'une tyrannie de la « minorité des minorités » exercée à l'encontre de l'immense majorité.

92. En vérité, le processus de démocratisation de la décision économique internationale ne peut rester éternellement bloqué par une politique des « enclaves ». Des actions ayant un impact sur tous les aspects des relations économiques internationales ne peuvent continuer à être du seul ressort et de la compétence exclusive de clubs restreints.

93. De la même manière, il serait grave de ne prendre en compte que la relance de l'économie mondiale comme élément central dans la perspective des négociations globales. S'il est vrai que cette crise est grave, s'il est vrai qu'elle

atteint chacune de nos économies, l'on ne saurait pour autant occulter le fait que le sous-développement lui est antérieur et qu'il lui survivra si l'action de restructuration et de refonte institutionnelle nécessaire n'est pas entreprise.

94. Dans le même ordre d'idées, l'instauration du nouvel ordre économique international, à travers l'exigence de restructuration et de refonte institutionnelle, ne saurait s'accommoder d'une démarche qui soit orientée vers la seule prise en charge de la satisfaction des besoins essentiels. Aussi importants que soient ces problèmes, ils ne sauraient éluder l'essentiel, c'est-à-dire le fait qu'ils ne constituent que les manifestations les plus criantes de l'état de sous-développement que le système des relations économiques internationales actuel perpétue et aggrave, après l'avoir généré.

95. En fin de compte, la Stratégie pour la troisième Décennie pour le développement présente le danger d'une déviation de sa vocation première, qui reste le développement des pays en développement; le glissement tenté, en vue de lui donner la forme d'une gestion en commun de l'économie mondiale, participe en fait de la démarche de dénaturation de l'interdépendance, car elle occulte la différence de structure qui existe entre les économies des différents pays.

96. Dès lors, il est peu de dire que la onzième session extraordinaire n'a pas répondu à l'attente du monde en développement.

97. Nous restons, pour notre part, fermement attachés à la proposition de négociations globales. De même, nous demeurons convaincus qu'une telle initiative, pour autant que nous voulions et que nous sachions en saisir l'opportunité, peut contribuer de manière décisive à la promotion d'une véritable coopération internationale et à la mise en œuvre d'une stratégie internationale restaurée dans sa dimension aussi bien que dans sa vocation première. A cet égard, venant peu de temps après l'échec de la onzième session extraordinaire, l'appui et l'engagement que les pays membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole [*OPEP*], réunis récemment, à Vienne, en conférence triministérielle, viennent de renouveler au processus des négociations globales, dans le cadre des Nations Unies, prennent un relief tout particulier.

98. Dans ce contexte, nous demeurons, pour notre part, prêts à poursuivre les consultations sur les négociations globales au cours de la présente session afin que celles-ci soient effectivement lancées à la date originellement prévue.

99. Cette disponibilité procède tout d'abord de notre foi en la capacité du dialogue et de la concertation de résoudre les problèmes, pour peu qu'existe la nécessaire volonté politique de le faire. Elle témoigne également de notre conviction en l'aptitude du dialogue à promouvoir la recherche des solutions nécessaires à la résorption de la crise économique mondiale et des entraves structurelles au développement. Elle procède, enfin, de notre foi en l'avènement inéluctable de ce pour quoi nous luttons : l'instauration du nouvel ordre économique international dont les négociations globales peuvent et doivent accélérer le cours.

100. Parmi les grandes causes que les Nations Unies ont favorisées, il faut précisément citer l'œuvre de décolonisation, une œuvre nourrie sans cesse par la vigueur et la détermination inébranlable des peuples en lutte pour leur libération nationale.

101. En nous félicitant aujourd'hui de l'admission, au sein de notre organisation, de Saint-Vincent-et-Grenadines, pays auquel nous souhaitons la bienvenue dans le concert des nations, nous enregistrons par là même, avec satisfaction, à la fois les progrès des peuples dans la reconquête de leur liberté et un pas nouveau vers l'universalité des Nations Unies.

102. Vingt années après l'adoption de l'historique Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [*résolution 1514 (XV)*], qu'il convient d'ailleurs de saluer par une résolution spéciale de notre trente-cinquième session, la réhabilitation des peuples dans leur droit à l'autodétermination et à l'indépendance a manifestement pétri la société internationale; il reste encore cependant, aujourd'hui, des peuples qui continuent d'être délibérément tenus, par la force des armes, hors de la lumière de l'histoire.

103. En Palestine comme en Afrique du Sud, en Namibie comme au Sahara occidental, le déni du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes est la source directe de situations conflictuelles qui, au cours d'affrontements sanglants et d'une féroce répression, condamnent des hommes à subir dans leur chair le fléau de l'oppression et de la guerre. Bien que ces guerres coloniales agissent en catalyseur des énergies des masses populaires, masses déterminées à secouer le joug de l'asservissement, elles ne constituent pas moins, par leur ampleur et leurs développements, autant de menaces graves pour la paix et la sécurité internationales.

104. Il en est ainsi de l'évolution dangereuse de la situation au Moyen-Orient. Alors que le peuple palestinien continue d'être privé de son droit imprescriptible à une existence nationale indépendante, alors que des territoires arabes restent occupés malgré les injonctions sans cesse renouvelées de la communauté internationale, la poursuite d'un arrangement partiel faisant fi des droits à l'autodétermination, à la souveraineté et à l'indépendance du peuple palestinien n'a fait qu'encourager la politique du fait accompli et accroître l'intransigeance et les appétits expansionnistes de l'entité sioniste. La communauté internationale est plus que jamais en mesure d'apprécier le caractère fallacieux de la démarche impérialo-sioniste et l'étendue de la compromission du régime égyptien. La situation qui a résulté des accords de Camp David[3] et du traité de Washington[4] n'est pas la paix. Mettant en effet à profit la neutralisation du potentiel humain et matériel de l'Egypte, l'entité sioniste poursuit avec une plus grande détermination sa politique d'agression, de conquête et de sionisation de l'ensemble de la patrie palestinienne.

105. Parallèlement aux déferlements permanents des forces d'agression sionistes sur le Liban martyr dans le but évident de briser la solidarité entre les peuples frères arabes, la tentative sioniste de donner un fondement juridique à son annexion de la ville sainte d'Al Qods procède des mêmes inspirations idéologiques et stratégiques et traduit tout le mépris que nourrissent les dirigeants sionistes pour les normes et la morale internationales. Intervenue alors que, à la septième session extraordinaire d'urgence, sur la question

[3] Cadre de paix au Moyen-Orient, convenu à Camp David, et Cadre pour la conclusion d'un traité de paix entre l'Egypte et Israël, signés à Washington le 17 septembre 1978.

[4] Traité de paix entre la République arabe d'Egypte et l'Etat d'Israël, signé à Washington le 26 mars 1979.

de Palestine, l'Assemblée générale, dans sa résolution ES-7/2, prescrivait la date du 15 novembre 1980 pour le retrait des forces d'occupation et de l'administration sionistes de tous les territoires arabes occupés, la mesure d'annexion d'Al Qods devait, à juste titre, soulever une réprobation universelle. Paralysé, une fois de plus, par un usage abusif du veto, le Conseil de sécurité, dont la crédibilité même appelait une réaction énergique, a fini, après une hésitation que la gravité et la clarté du forfait n'autorisaient guère, par associer sa voix au concert des condamnations verbales, alors même que la situation créée exigeait l'adoption de sanctions obligatoires.

106. Devant la montée des périls dans cette région durement éprouvée, la seule alternative laissée à une paix authentique par le rétablissement des droits nationaux du peuple palestinien paraît être, de toute évidence, une conflagration générale dont on ne peut feindre d'ignorer la virtualité. Ces sombres perspectives, si elles démentent l'optimisme affiché par les tenants du processus enclenché à Camp David, situent la responsabilité de la communauté internationale. Celle-ci, par la voix de l'Assemblée générale, a du reste balisé la voie d'un règlement juste et définitif par une série de résolutions dont l'application se heurte à l'obstruction sioniste. Le peuple palestinien, dont la juste cause est de plus en plus reconnue, est résolu, sous la direction de l'OLP, son unique et légitime représentant, à faire prévaloir ses droits nationaux. De son combat héroïque, qui fait déjà date dans l'épopée de la libération des peuples, sortira inévitablement la victoire.

107. Dans la stratégie impérialiste qui, au moyen d'abcès de fixation, tend à contrarier la maîtrise par les peuples des conditions de leur existence, l'état d'insécurité instauré au Moyen-Orient trouve tout naturellement son pendant en Afrique australe.

108. L'odieuse politique d'*apartheid*, qui, en cette fin du XXe siècle, constitue sans conteste une des plus cruelles insultes à l'éminente dignité de l'homme, et la poursuite de l'occupation illégale de la Namibie n'auraient guère été possibles sans les complaisances dont le régime raciste de Pretoria bénéficie dans le monde occidental. Forte de ces appuis, l'Afrique du Sud tente encore de contenir le courant inexorable de l'affranchissement des peuples, alors même que l'éclatante victoire du peuple du Zimbabwe réduit l'aire de la domination coloniale dans le continent et confirme la vanité d'une telle obstination condamnée par la marche de l'histoire. Les agressions incessantes contre l'intégrité territoriale de l'Angola, du Botswana et de la Zambie procèdent de desseins hégémoniques auxquels l'armement nucléaire donne une portée inquiétante, et nécessitent de la part de la communauté internationale des mesures drastiques pour que force reste à la loi internationale.

109. La situation en Namibie n'évolue guère dans le sens de l'exercice du droit à l'autodétermination et à l'indépendance par le peuple de ce territoire. Bien au contraire, de récentes mesures unilatérales, telles que cette installation d'un prétendu « Conseil des ministres » à Windhoek, ont confirmé les appréhensions que nous avions exprimées au moment où une proposition de règlement était avancée par cinq puissances occidentales.

110. Malgré les efforts méritoires des pays de la ligne de front pour apporter leur concours à la mise en application des résolutions de l'ONU concernant la décolonisation du territoire, malgré la disponibilité responsable de la SWAPO, seul représentant légitime du peuple namibien, l'intransigeance de Pretoria continue de tenir en échec toute solution sérieuse et définitive. Les tergiversations de l'Afrique du Sud et de ses alliés mettent à nu leur objectif stratégique, qui consiste, en Namibie comme ailleurs, à mettre en place des pouvoirs donnant l'illusion du changement tout en consolidant les assises de la domination et de l'exploitation des peuples.

111. Le Conseil des Nations Unies pour la Namibie, seule Autorité administrante du territoire jusqu'à l'indépendance, l'a bien compris qui a préconisé, dans la Déclaration d'Alger, adoptée au cours de sa réunion plénière extraordinaire, tenue à Alger du 28 mai au 1er juin 1980 [*A/35/285-S/13991, annexe*], le recours à des sanctions économiques obligatoires contre l'Afrique du Sud.

112. Dans cette Afrique toujours marquée par les stigmates de la colonisation et qui tend toutes ses énergies vers le parachèvement de son émancipation, le Sahara occidental a été occupé au moment précis où son peuple s'apprêtait à recueillir la liberté comme un fruit de sa lutte.

113. Notre assemblée générale, en adoptant, au cours de sa trente-quatrième session, la résolution 34/37 sur le Sahara occidental, a, comme dans ses résolutions précédentes, replacé dans sa véritable dimension ce problème de décolonisation contrariée. Elle n'a jamais cessé de reconnaître à la situation qui prévaut dans ce territoire son caractère colonial. De ce fait, sa responsabilité quant à la recherche d'une solution juste et définitive de ce problème demeure entière.

114. En réitérant son attachement indéfectible au droit à l'autodétermination et à l'indépendance du peuple du Sahara occidental, en reconnaissant à la lutte que mène ce dernier sa dimension légitime, en demandant au Maroc de retirer ses troupes du territoire et en associant le Front POLISARIO[5] à la recherche d'une solution juste et définitive de ce problème, l'Organisation des Nations Unies a pris sur elle l'engagement de veiller à ce que le processus de libération de ce territoire soit mené à son terme.

115. Déjà reconnue par pas moins de 42 Etats Membres de notre organisation, la République arabe sahraouie démocratique s'est imposée, par ses victoires militaires, par ses succès diplomatiques, comme une réalité que confirme avec éclat l'obtention de la majorité requise par la Charte de l'Organisation de l'unité africaine [*OUA*] pour son adhésion au sein de l'Organisation continentale.

116. L'OUA a dégagé les principes d'un règlement juste et définitif de la question du Sahara occidental et elle a investi un comité *ad hoc* de la charge – dont il s'est d'ailleurs acquitté – de mettre au point les modalités de l'exercice par le peuple sahraoui de son droit à l'autodétermination et à l'indépendance.

117. L'Organisation des Nations Unies, dont la compétence et la responsabilité dans la décolonisation du Sahara occidental demeurent pleines et entières, a le devoir de tirer toutes les conséquences du refus persistant du Maroc de reconnaître au peuple sahraoui son droit à l'autodétermination et à l'indépendance.

118. Cette trente-cinquième session est une occasion pour procéder à une évaluation mûre et responsable de l'expé-

[5] Frente Popular para la Liberación de Saguia el-Hamra y de Río de Oro.

rience collective qui est la nôtre au sein de cette organisation universelle, et réfléchir sur les moyens de raffermir son rôle, d'accroître son efficacité.

119. Si le premier mérite de notre organisation est d'abord celui d'exister, la fidélité à la profession de foi des peuples sur laquelle s'ouvre sa charte nous commande sans cesse d'être plus exigeants envers notre organisation, tant est forte notre conviction en sa capacité d'assumer pleinement sa mission de transformation des relations internationales et tant est grande notre appréhension de la voir confinée dans la condition mineure de simple forum, où les aspirations du plus grand nombre d'Etats se heurtent aux blocages d'un club restreint de puissances.

120. Du coup s'impose à nous l'urgence des nécessaires mutations à introduire dans les structures ainsi que les améliorations indispensables à apporter aux méthodes.

121. Le légitime souci de parfaire notre organisation trouve sa justification non seulement dans le fait que ses fondements ont été bâtis en l'absence des deux tiers des Etats Membres actuels, mais aussi dans la recherche d'une impulsion nouvelle dont le besoin se fait sentir avec une acuité de plus en plus nette. Une telle entreprise appelle une vision rénovée de la part de tous les Etats Membres, et en particulier de ceux dont la Charte a consacré la position dominante dans le concert des nations. Une telle vision ne saurait limiter son horizon à la défense d'intérêts purement nationaux. Elle doit laisser place à la prise en compte des contributions des uns et des autres à l'édification d'une paix commune, d'une paix fondée sur la justice et la liberté. C'est dire la nécessité pressante de redresser la distorsion entre les principes et les actes pour redonner corps à l'égalité souveraine de tous les Etats et, partant, promouvoir la responsabilité collective quant au devenir de l'humanité.

122. La démocratisation des relations internationales suppose tout naturellement la démocratisation de l'Organisation elle-même. Cette étape dans la vie des Nations Unies ne représente pas seulement un impératif moral. Elle constitue aussi la garantie d'une plus grande rigueur et, à travers une communion sincère des nations, d'une prise en charge des préoccupations de la majorité sans pour autant ignorer celles de la minorité. L'efficacité de l'Organisation des Nations Unies n'en sera ainsi que plus accrue.

123. Parce qu'elle a été elle-même longtemps opprimée, l'Algérie a toujours considéré de son devoir sacré de répercuter dans cette enceinte l'interpellation des opprimés de notre terre pour l'instauration d'un nouvel ordre international d'où seraient bannis à jamais le colonialisme, la discrimination raciale, l'exploitation de l'homme par l'homme et la loi du plus fort.

124. Nous avons bien conscience que l'Organisation des Nations Unies inscrit précisément son action dans cette trajectoire. Mais cet élan que lui ont insufflé, depuis maintenant deux décennies, les « oubliés de l'histoire » qui, à peine redevenus maîtres de leurs destinées, ont accouru vers elle, subit des pesanteurs retardatrices qui lui imposent des étapes incomplètes et la condamnent à des réalisations imparfaites.

125. Dans un univers où les prodigieuses conquêtes de la science donnent à l'homme les moyens de se surpasser dans la préparation d'un avenir meilleur pour les générations futures, comme, hélas, dans la précipitation de l'espèce humaine vers sa perte, l'Organisation des Nations Unies se doit plus que jamais d'aller au-devant des aspirations des peuples.

126. Porteuse d'espoir parce que témoin de la constance de l'adhésion universelle aux idéaux que nous célébrons à chacune de nos assises, la présente session, qui clôt 35 années d'existence de l'Organisation des Nations Unies, doit être un moment privilégié pour renouveler notre engagement à travailler résolument au bien-être de tous dans une ère de paix, de justice, de coopération, pour l'ouverture d'une page de l'histoire enfin humaine.

127. M. MAYE ELA (Guinée équatoriale) [*interprétation de l'espagnol*] : Je voudrais tout d'abord, au nom du lieutenant-colonel Obiang Nguema Mbasogo, président du Conseil militaire suprême, de son gouvernement, de la délégation qui m'accompagne et en mon nom propre, adresser nos chaleureuses félicitations au Président pour son élection à la présidence de la trente-cinquième session. Ses excellentes qualités diplomatiques, son habileté et son expérience en matière de politique internationale constituent des garanties suffisantes du succès de nos délibérations.

128. Je voudrais profiter de cette occasion pour rendre un hommage mérité à M. Salim Ahmed Salim, président sortant de la trente-quatrième session, en raison de sa contribution utile à la solution des problèmes angoissants qui lui ont été présentés au cours de son mandat. M. Salim s'est acquitté avec honnêteté, honneur, abnégation et dynamisme de la tâche ardue qui est celle de diriger les débats de l'Assemblée générale.

129. De même, je voudrais féliciter le Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, pour la façon complète, objective et brillante dont il a présenté le rapport sur l'activité de l'Organisation au cours de la période à l'examen [*A/35/1*]. M. Waldheim, comme toujours, n'a ménagé aucun effort pour chercher des solutions aux problèmes sociaux et économiques et aux controverses internationales que le monde connaît aujourd'hui. Notre hommage au Secrétaire général est fondé sur le fait qu'il a présidé en Afrique, en Europe, en Asie et en Amérique à tous les événements internationaux où cela était nécessaire et où sa contribution a toujours été hautement appréciée.

130. Je voudrais profiter de cette occasion pour féliciter et souhaiter une chaleureuse bienvenue aux dignes représentants des peuples frères du Zimbabwe et de Saint-Vincent-et-Grenadines qui sont venus augmenter le nombre de Membres de la grande famille de l'Organisation des Nations Unies; nous sommes convaincus que leur présence non seulement réaffirmera l'universalité de notre organisation mais contribuera aussi au renforcement de son efficacité.

131. Il y a maintenant un an que la délégation du Conseil militaire suprême a communiqué à l'Assemblée les changements intervenus en Guinée équatoriale après le coup d'Etat de la liberté du 3 août 1979. Nous nous présentons aujourd'hui pour réaffirmer devant cette assemblée notre grande satisfaction du fait que la paix, la tranquillité et l'harmonie règnent actuellement dans la République de Guinée équatoriale.

132. Nous ne devons pas oublier que notre pays se trouvait dans une situation de banqueroute, sans réserve économique, sans crédibilité internationale – car il ne pouvait tenir ses engagements –, avec ses meilleurs cadres dans les prisons ou en exil. C'était là le panorama qu'il fallait affronter avec décision et de façon ordonnée. En conséquence, ce

n'est un secret pour personne que notre pays, en cette période initiale de reconstruction nationale tant espérée, traverse de sérieuses difficultés de tous ordres : difficultés administratives, économiques, financières, sociales, etc. C'est précisément dans ce contexte que nous voulons présenter à cette assemblée les efforts déployés par le Gouvernement du Conseil militaire suprême en vue du relèvement et de la reconstruction de notre patrie.

133. Dans le secteur de l'enseignement, on a restauré et intensifié les activités, afin de rétablir un système d'enseignement organisé dans le pays, grâce à la signature d'accords de coopération avec différents pays amis et organismes internationaux.

134. Sur le plan de la santé, dans son plan de reconstruction nationale, mon gouvernement, après une année à peine d'existence, a remis en état tous les hôpitaux et dispensaires du pays. Dans le cadre de ces efforts, on a promulgué un décret réglementant l'assistance médicale et pharmaceutique gratuite à différents secteurs de la population – et tout spécialement aux enfants et aux femmes enceintes. Nous avons intensifié et amélioré considérablement nos relations avec des organismes internationaux tels que le FISE, l'OMS et d'autres dans le secteur de la santé. Nous avons reçu une assistance humanitaire et médicale du Programme alimentaire mondial et de l'OMS, respectivement. Enfin, je dois souligner qu'au prix d'un grand effort – en raison de la rareté de nos disponibilités monétaires actuelles mais pensant toujours à la portée sociale – le Gouvernement du Conseil militaire suprême a réalisé des achats de médicaments et de matériel d'hôpital pour un montant de plus de 2 millions de dollars des Etats-Unis.

135. En tant que pays éminemment agricole, notre action s'est attachée au relèvement du secteur agraire, car nous pensons qu'il est totalement indispensable pour notre économie d'obtenir la rentabilité de cette activité vitale qui a été abandonnée au cours de la décennie écoulée. Nous sommes parvenus à la conclusion qu'un programme cohérent d'agriculture est fondamental pour le développement économique du pays. Ainsi, le Gouvernement du Conseil militaire suprême a octroyé des crédits à l'agriculture à raison de 5 millions de dollars pour le relèvement total des plantations. Compte tenu de l'importance que nous accordons au relèvement de l'agriculture, nous avons également décidé de restituer les exploitations agricoles à leurs anciens propriétaires étrangers. Avec l'aide de la FAO, le Gouvernement de la Guinée équatoriale a entrepris le relèvement des exploitations avicoles qui avaient été également laissées à l'abandon. Dans le cadre de ces efforts, nous devons souligner cependant les énormes difficultés que nous pose le manque de main-d'œuvre pour obtenir un travail efficace dans tous les secteurs.

136. Nous accordons une importance tout aussi grande au droit fondamental à l'information et, dans ce sens, le Conseil militaire suprême s'intéresse à donner une vie nouvelle aux moyens de communications sociales – notamment à la presse et à la radiotélévision – qui avaient été muselés au cours de la décennie de dictature.

137. Sur le plan syndical et pour pallier les défauts et l'arbitraire qui régnaient dans ce secteur, le gouvernement a promulgué un décret sur l'organisation du travail; ainsi, le salaire de l'ouvrier a été considérablement augmenté et les conditions de travail ont été améliorées.

138. Dans le secteur industriel, on a relevé tout particulièrement les installations paralysées au cours de la dernière décennie, et la ville de Malabo, capitale de la nation, plongée dans l'obscurité pendant huit ans, est actuellement électrifiée et éclairée. Dans ce même contexte, on construit une centrale hydroélectrique sur le continent.

139. Dans le secteur social, on a entrepris la tâche de reconstruction nationale en imposant le respect scrupuleux des droits fondamentaux de l'homme et la justice sociale. Ainsi, la première question que s'est posée le gouvernement était celle de la réorganisation de l'Etat et, dans cet esprit de réconciliation, on a ordonné la libération immédiate de tous les prisonniers politiques qui remplissaient les prisons et les camps de concentration du pays; la réinstallation dans leurs postes de tous les fonctionnaires licenciés pour des raisons politiques; la réouverture de toutes les églises, rétablissant la liberté du culte; et, tout spécialement, une amnistie générale pour permettre le retour dans le pays de tous ses fils qui s'étaient réfugiés à l'étranger à la suite de l'oppression brutale, de la persécution de tous genres et de la faim et de la misère qui régnaient alors en Guinée équatoriale.

140. Dans le secteur des travaux publics, du logement, de l'urbanisme et des transports, on effectue des ouvrages importants d'infrastructure, tels que la réparation du réseau routier, des aéroports, des ports, la construction de nouveaux logements ainsi que l'urbanisation des grandes villes; des efforts analogues sont déployés pour doter le pays de moyens suffisants de transports terrestres, aériens et maritimes.

141. Pour ce qui est de l'intégration de la femme guinéenne au processus de reconstruction nationale, le Gouvernement du Conseil militaire suprême a créé un Secrétariat d'Etat pour la promotion et l'intégration de la femme à la société guinéenne. Nous voulons ainsi traduire dans la réalité l'importance que nous attribuons à la participation de la femme guinéenne au processus du développement de la nation.

142. Dans le secteur privé, on a procédé à la restitution aux citoyens guinéens et aux étrangers des biens dont ils avaient été dépossédés au cours du régime antérieur et en même temps on a adopté une politique de libre-échange en accordant d'importants crédits aux citoyens guinéens et aux étrangers qui se consacrent à cette activité.

143. Voilà un résumé des efforts déployés par le Conseil militaire suprême au cours de sa brève année d'existence. Cependant, je voudrais saisir cette occasion pour attirer l'attention de cette assemblée sur le fait que, malgré nos efforts, la situation de crise persiste et exige que nous continuions courageusement à suivre la ligne de conduite que nous nous sommes tracée, et c'est dans un esprit de solidarité que nous demandons la collaboration et la coopération internationales pour la recherche de la solution de nos problèmes.

144. Je voudrais donc, du haut de cette tribune, remercier profondément et sincèrement, au nom du Gouvernement du Conseil militaire suprême, tous les pays amis et organisations internationales dont l'assistance précieuse contribue de façon significative au processus de reconstruction nationale que nous avons entrepris.

145. En dépit des efforts intensifs déployés par le Conseil militaire suprême pour surmonter la situation difficile que notre pays traverse, il reste encore fort à faire. Les diffé-

rents problèmes auxquels se heurte mon gouvernement pour parvenir à la reconstruction et au relèvement du pays sont si nombreux et angoissants que, pour des raisons de temps, je m'abstiendrai de les présenter de manière exhaustive dans cette déclaration. Toutefois, pour l'information de l'Assemblée, je voudrais mentionner le rapport préparé par la mission des Nations Unies, dirigée par M. Farah, secrétaire général adjoint aux questions politiques spéciales, qui s'est récemment rendu dans notre pays. Ce rapport, contenu dans le document A/35/447, expose de façon claire et concise la situation actuelle et réelle de la Guinée équatoriale. Je saisis donc cette occasion pour exprimer, au nom de mon gouvernement, toute notre reconnaissance à M. Farah et à sa délégation pour la qualité du travail qu'il nous a présenté et pour les efforts qu'il a consentis en vue de connaître et de vivre de près les difficultés de tout genre que notre pays traverse actuellement. Les sacrifices consentis par M. Farah pour s'acquitter de sa noble mission méritent l'éloge et l'admiration du peuple et du Gouvernement de la République de Guinée équatoriale.

146. Le Conseil suprême – institution surgie de la volonté populaire pour redorer le blason de cette Guinée équatoriale qui, pendant 10 longues années, avait été le symbole d'anarchie et de politique rétrograde d'auto-isolement total – s'est fixé pour tâche prioritaire celle de rendre au pays, par une politique extérieure sincère, cohérente et objective, la crédibilité suffisante auprès de la grande communauté des nations, pour pouvoir y entrer la tête haute, en tant que pays libre, non seulement parce qu'il est indépendant, mais également parce qu'il recherche, à titre prioritaire, la liberté de tous ses citoyens.

147. Depuis le premier moment, le Gouvernement du Conseil militaire suprême a entrepris avec une ferme détermination et une profonde conviction un processus d'ouverture de relations fécondes avec tous les pays épris de paix, dans le respect scrupuleux des principes et objectifs proclamés par la Charte des Nations Unies, celle de l'OUA et celle du mouvement des pays non alignés.

M. Niasse (Sénégal), vice-président, prend la présidence.

148. Nous devons mentionner spécialement l'importance que le Gouvernement du Conseil militaire suprême attribue au développement constant de relations fécondes de bon voisinage avec les pays frères du Gabon, de Sao Tomé-et-Principe, du Cameroun et du Nigéria, auxquels nous nous sentons indissolublement unis par la tradition et l'histoire. Ces relations séculaires de fraternité s'étaient brutalement détériorées au cours du régime passé et c'est donc en vue de réactiver la coexistence pacifique de nos peuples que le Président du Conseil militaire suprême a effectué des visites d'Etat au Gabon et au Cameroun, et a également participé à la deuxième session extraordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA, qui s'est tenue à Lagos les 28 et 29 avril 1980.

149. Parallèlement aux relations fraternelles et de bon voisinage dont j'ai parlé, la politique d'ouverture et de rapprochement du Gouvernement du Conseil militaire suprême s'oriente invariablement vers tous les pays africains frères, en même temps que l'on établit des relations fécondes de coopération avec les pays d'autres continents décidés à contribuer au processus de reconstruction nationale que nous avons entrepris.

150. Il convient de souligner ici le grand encouragement qu'a constitué pour le peuple de la Guinée équatoriale la présence et la participation active du Royaume d'Espagne à l'œuvre de reconstruction nationale que nous avons entreprise.

151. L'assistance utile qu'apporte l'Espagne dans tous les secteurs de notre pays, après les changements du 3 août 1979, et les perspectives d'avenir de cette coopération, sont très prometteuses. Je ne peux que profiter de cette occasion pour exprimer, au nom du peuple et du Gouvernement guinéens, nos sincères remerciements au peuple et au Gouvernement du Royaume d'Espagne pour leur geste fraternel à notre égard.

152. Dans le cadre de notre intégration hispanique, et comme l'a souligné le Président du Conseil militaire suprême au cours de sa visite au Royaume d'Espagne au mois de mai dernier, la Guinée équatoriale a pratiqué une ouverture dans l'établissement de relations avec les pays ibéro-américains en même temps qu'elle préconise la doctrine de l'afro-ibéro-américanisme.

153. De la même manière, nous apprécions hautement la crédibilité politique et la confiance que le Gouvernement du Conseil militaire suprême s'est acquises auprès des organisations internationales, tant sur le plan politique que sur le plan économique et social. Sur le plan économique, il convient de signaler ici les aides, crédits, subventions et assistance technique utiles qui nous ont été octroyés par le PNUD, le FMI, la Banque mondiale, l'UNESCO, l'OMS, le FISE, la FAO, la Communauté économique européenne, de même que par la Banque africaine de développement, la Ligue des Etats arabes et par l'OPEP, qui, tous, contribuent considérablement au processus de reconstruction nationale.

154. La situation internationale dans son ensemble constitue une de nos préoccupations majeures, à la suite des problèmes graves et nombreux qui la marquent actuellement. Les foyers de tension et d'hostilité qui existent dans les grandes régions de notre planète, les injustices qui persistent dans les systèmes d'échanges commerciaux, le déséquilibre toujours croissant de nos balances des paiements, l'inflation galopante qui afflige nos économies constituent à notre sens les causes fondamentales de cette situation alarmante que nous avons mentionnée. Nous pensons que l'élimination de cette situation de crise généralisée doit constituer l'un des objectifs prioritaires de notre organisation. La solution de cette crise internationale pourrait dépendre en partie d'une volonté politique sincère qui doit présider aux négociations entre les nations industrialisées et le tiers monde.

155. Nous réaffirmons que notre politique extérieure ne souffrira aucun changement dans son orientation et conception du respect scrupuleux des principes de la coexistence pacifique internationale ainsi que du développement et renforcement de relations d'amitié et de coopération plus justes et plus efficaces entre nations.

156. En dépit des preuves de modération fournies par les dirigeants du mouvement nationaliste, la SWAPO, qui a accepté le plan des Nations Unies sur la Namibie, l'Afrique du Sud continue de maintenir son occupation illégale du territoire et de perpétuer sa politique ignominieuse d'*apartheid* et de racisme par la création de mouvements fantoches – en tant qu'instruments dont se prévaut le Gouvernement raciste sud-africain – pour maintenir son occupation illégale du territoire namibien. Le Gouvernement du Conseil militaire suprême condamne énergiquement les manœuvres dilatoires du gouvernement raciste sud-africain

pour faire obstacle à l'exécution du plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie. Nous appuyons résolument la lutte armée dans laquelle s'est lancée la SWAPO, seule façon de conquérir la souveraineté et l'indépendance de son peuple.

157. Nous devons également condamner énergiquement les incursions militaires auxquelles se livre l'Afrique du Sud à l'encontre de l'Angola en se servant du territoire de la Namibie comme un tremplin. Devant le refus persistant du régime raciste sud-africain de respecter les résolutions pertinentes adoptées par l'ONU, l'OUA et le mouvement des pays non alignés, la délégation de la République de Guinée équatoriale estime que l'Assemblée doit adopter des mesures beaucoup plus énergiques contre le régime d'*apartheid* de l'Afrique du Sud. Le Gouvernement du Conseil militaire suprême et le peuple de la Guinée équatoriale sont intimement solidaires du peuple namibien dans sa juste lutte légitime pour sa souveraineté et son indépendance. A cet égard, nous appuyons résolument les mesures adoptées par la Conférence internationale de solidarité avec le peuple namibien en lutte, qui s'est tenue à Paris du 11 au 13 septembre dernier [*voir A/35/539-S/14220, annexe*].

158. Les manifestations et revendications constantes constatées à Soweto et dans d'autres villes sud-africaines constituent un message éloquent du chagrin du peuple d'Azanie dans la lutte qu'il mène contre l'*apartheid* et contre le système racial abominable implanté par la minorité blanche en Afrique du Sud.

159. Les massacres du peuple pacifique d'Azanie, la répression raciste brutale, les emprisonnements et la violation persistante des droits de l'homme dont sont victimes nos frères d'Azanie ne les ont pas amenés à hésiter à intensifier leur lutte d'authenticité pour conquérir leur émancipation et pour abolir le système honni d'*apartheid*. Nous apportons notre appui inconditionnel à la lutte que mènent courageusement les mouvements nationalistes – l'African National Congress d'Afrique du Sud et le Pan Africanist Congress d'Azanie.

160. Dans cette lutte de libération et de restauration de l'honneur et de la dignité, qu'il me soit permis de redire en cette occasion l'expression de notre vive émotion face à la récente victoire du peuple héroïque du Zimbabwe, dans la conviction que cet exemple provoquera un changement radical de l'attitude obstinée du régime raciste de Pretoria à l'égard du peuple opprimé d'Azanie. L'indépendance du Zimbabwe représente l'une des plus grandes leçons de patriotisme des temps contemporains. A ce peuple courageux, et du haut de cette tribune historique, j'adresse les félicitations les plus chaleureuses au nom du Conseil militaire suprême et du peuple de la République de Guinée équatoriale, et notamment celles de son président, le lieutenant-colonel Obiang Nguema Mbasogo.

161. Notre continent vit des moments cruciaux de son histoire avec l'intensification des hostilités qui risquent d'entraîner la destruction et la disparition de nos peuples : depuis la situation au Tchad et en passant par celle du Sahara occidental pour arriver à celle de l'Ogaden, on assiste à un grand scénario de guerres fratricides qui non seulement risquent de causer la disparition des peuples de ces régions, mais aussi mettent en danger la stabilité et la sécurité de notre continent.

162. Quant à ces foyers de tension, le Gouvernement du Conseil militaire suprême estime que nos efforts devraient être concentrés sur une solution africaine à ces problèmes.

163. Au Moyen-Orient, nous sommes convaincus qu'il sera impossible d'instaurer une paix juste et durable dans la région tant que les droits du peuple palestinien seront foulés aux pieds par Israël. Mon gouvernement estime qu'une paix stable dans cette région ne sera possible que grâce à une solution globale du problème avec la participation de toutes les parties intéressées, notamment celle de l'OLP. L'occupation illégale persistante des territoires arabes par Israël ainsi que le refus de ce dernier de reconnaître les droits inaliénables du peuple palestinien de former un Etat dans son propre territoire constituent l'obstacle majeur à une solution viable du conflit du Moyen-Orient. Cette situation est aggravée, une fois encore, par la décision récente du Gouvernement israélien de faire de Jérusalem la capitale éternelle de son Etat, ce qui constitue une violation flagrante des résolutions pertinentes de l'ONU et un défi à la morale et à la conscience internationales. Cependant, nous reconnaissons que, d'autre part, une solution globale du problème du Moyen-Orient exige la reconnaissance par tous les Etats de la région du droit légitime d'Israël à une existence nationale à l'intérieur de frontières sûres.

164. La solution pacifique et négociée des différends internationaux, le non-recours à la menace ou à l'emploi de la force pour la solution des conflits, sont les piliers sur lesquels repose l'action des Nations Unies pour garantir la paix, la stabilité et la coexistence pacifique entre nations.

165. C'est pour cette raison que le Gouvernement du Conseil militaire suprême de la Guinée équatoriale se déclare préoccupé par la situation latente en Afghanistan, qui risque de provoquer une crise aux conséquences imprévisibles pour l'humanité.

166. Dans ce contexte, nous voyons également avec inquiétude la détention des otages américains à Téhéran, acte qui non seulement constitue une violation flagrante du droit international, mais encore représente en même temps un attentat patent au respect des droits de l'homme. Nous estimons que la libération immédiate de ces otages représenterait une contribution marquante à la cause juste de la paix et du respect des droits fondamentaux de la personne.

167. Je tiens à souligner un point qui, je crois, est présent à l'esprit de toute l'assistance. Coïncidant avec l'ouverture de cette trente-cinquième session, il s'est créé une nouvelle situation de conflit qui menace la paix et la sécurité mondiales. Je songe, bien sûr, au conflit entre l'Iran et l'Iraq, pays dont les peuples sont cependant unis par une fois commune.

168. Ma délégation a confiance dans les mécanismes de l'Organisation des Nations Unies et espère qu'ils seront suffisants pour restaurer la paix dans la région, mais nous tenons à nous féliciter, en l'appuyant, de l'initiative rapidement prise par la Conférence islamique dans la recherche d'une solution prompte à ce grave conflit qui vient s'ajouter à la longue série de situations qui mettent en danger la paix et la stabilité mondiales.

169. Enfin, tout aussi inquiétant nous paraît le problème du Kampuchea. Mon pays considère que le rétablissement de la paix et de la stabilité dans le Sud-Est asiatique et l'instauration conséquente d'un climat de confiance mutuelle entre tous les Etats de la région permettront au peuple du

Kampuchea de pouvoir, sans ingérences, décider librement de son destin.

170. La situation économique internationale devient toujours plus alarmante; nous assistons à une détérioration progressive et effrénée des relations d'échange entre pays riches et pays en développement; nos pays – pays en développement non producteurs de pétrole, et tout particulièrement les moins avancés – se trouvent dans une situation angoissante. Ces pays sont victimes de difficultés de tous ordres : déficit de la balance des paiements; augmentation considérable de la dette extérieure; inflation galopante dans les économies; et ainsi de suite. Et face à l'insuffisance des progrès réalisés pour établir une situation économique juste et équitable, nous estimons que l'Assemblée, plus que jamais, devrait élaborer de nouvelles formules permettant aux pays en développement de réduire, et même d'éliminer, l'inégalité des échanges qui règne aujourd'hui dans les relations commerciales avec les pays industrialisés.

171. Il est regrettable de constater qu'il y a, de la part des pays industrialisés, des manipulations dans les négociations Nord-Sud pour ce qui est du Programme intégré pour les produits de base[6]. Il est indispensable qu'il y ait correspondance équilibrée entre les prix des produits manufacturés et ceux des matières premières.

172. Un nouvel ordre économique international ne peut pas être obtenu tant qu'on n'établira pas un nouveau système de financement permettant le développement continu et indépendant de nos économies. Ces financements doivent être à long terme et à faible taux d'intérêt. Ces ressources doivent être à la pleine disposition des pays en développement les moins avancés, ce qui nous permettrait d'établir dans nos programmes de développement les priorités permettant de remédier à notre dépendance des pays industrialisés.

173. Comme nous l'avons dit plus tôt, le déséquilibre des échanges commerciaux, le déficit de la balance des paiements, l'augmentation progressive de la dette extérieure, ainsi que l'inflation galopante qui afflige nos économies trouvent leur origine dans le système monétaire international qui régit actuellement le monde. Il est clair et évident que le système monétaire qui a été imposé il y a plus de trois décennies ne correspond plus aux situations actuelles, car les conditions qui régnaient alors ont disparu. En conséquence, il est indispensable d'établir un nouveau système monétaire international empêchant les fluctuations désastreuses et les cataclysmes économiques et financiers dont souffrent aujourd'hui nos monnaies; un nouveau système non point de confiscation ou de subjugation de la souveraineté et de l'indépendance des pays du tiers monde, mais un nouveau système monétaire international, avec la participation de tous les Etats à l'élaboration et à l'application des règles qui doivent régir les relations entre pays riches et pays pauvres.

174. Pour ce qui est de l'industrialisation, depuis la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le développement et la coopération internationale, en passant par les Conférences de Lima[7], de Vienne[8] et de New Delhi[9], nous réaffirmons depuis toujours que l'industrialisation des pays en développement peut apporter une contribution de premier ordre à l'élévation du niveau de vie de nos peuples. Pour atteindre l'objectif de l'industrialisation des pays du tiers monde d'ici à l'an 2000, nous avons répété dans toutes les instances internationales que la question du financement de l'industrialisation doit occuper l'avant-scène de la politique du développement international. Nous avons souligné qu'il est nécessaire d'augmenter le volume des apports financiers Nord-Sud, Est-Sud et Sud-Sud pour réaliser les objectifs généraux de développement que nous nous sommes proposés.

175. Dans le contexte africain, nous nous félicitons des résultats de la conférence économique de Lagos, première démonstration de la volonté africaine d'émancipation économique. Nous sommes persuadés que le Plan d'action adopté à cette conférence[10] représente pour les Nations Unies un apport utile en vue de l'élaboration d'un nouvel ordre économique international à l'égard duquel nous nous sommes engagés et qui réponde aux aspirations véritables de tous les pays.

176. En dépit des efforts conjugués et des preuves de modération et de compréhension des pays en développement fournies lors des négociations en cours sur l'établissement d'une convention sur le droit de la mer, les pays industrialisés continuent de faire la preuve de leur arrogance et essaient de modeler un droit de la mer égoïste, plaçant leur potentiel technique au-dessus des justes revendications de nos peuples. Un nouvel ordre économique international ne peut pas être juste si on ne réaffirme pas la souveraineté des Etats sur l'ensemble de leurs ressources naturelles.

177. La justice économique doit être le mot d'ordre de cette décennie. Tant que subsisteront l'injustice et le désordre économique actuels, tous nos efforts en vue d'établir un nouvel ordre économique international resteront stériles.

178. Pour ce qui est de la onzième session extraordinaire, consacrée aux problèmes économiques, qui s'est tenue récemment, nous regrettons de constater l'abîme qui sépare encore les positions intransigeantes et arrogantes des pays industrialisés et les justes revendications des pays en développement. Nous estimons cependant que cette session extraordinaire marquera, à n'en pas douter, une étape nouvelle vers le réajustement équilibré des relations économiques internationales, et constituera certainement un pas décisif et louable dans nos efforts collectifs tendant à l'instauration du nouvel ordre économique international que nous nous sommes proposé.

179. Je ne voudrais pas terminer sans réaffirmer, en cette occasion solennelle, notre conviction qu'il faut absolument intensifier la coopération entre nations, dans la recherche de solutions appropriées aux problèmes de développement

[6] Voir *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, quatrième session*, vol. I : *Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.76.II.D.10), première partie, sect. A, résolution 93 (IV).

[7] Deuxième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, tenue à Lima du 12 au 26 mars 1975.

[8] Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, tenue à Vienne du 20 au 31 août 1979.

[9] Troisième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, tenue à New Delhi du 21 janvier au 9 février 1980.

[10] Document A/S-11/14, annexe I.

que posent les caractéristiques de chacun de nos Etats. Nous estimons que l'heure est venue de passer à l'application conséquente des principes et des idéaux dont nous proclamons la défense : idéaux de liberté pour tous, coopération à tous les niveaux, solidarité sincère dans le cadre du respect réciproque de l'indépendance de chaque Etat pour l'instauration d'un monde nouveau, plus juste et plus équilibré.

180. M. SIPRASEUTH (République démocratique populaire lao)[11] : Qu'il me soit tout d'abord permis d'exprimer à M. von Wechmar mes félicitations les plus chaleureuses pour son élection unanime aux hautes fonctions de président de l'Assemblée générale. Je suis persuadé qu'avec sa vaste expérience de l'Organisation des Nations Unies il mènera les travaux de la trente-cinquième session à des résultats fructueux.

181. Je voudrais aussi saisir cette occasion pour rendre hommage à son éminent prédécesseur, M. Salim Ahmed Salim, qui a dirigé avec habileté et dévouement les travaux de la dernière session de l'Assemblée.

182. Qu'il me soit permis également d'exprimer la grande appréciation de ma délégation à M. Kurt Waldheim, secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, pour ses efforts inlassables visant à promouvoir la réalisation des buts et principes de la Charte des Nations Unies.

183. La trente-cinquième session s'ouvre au moment où commence la nouvelle décennie du désarmement et à la veille de celle consacrée au développement, ce qui marquera, espérons-nous, une ère nouvelle apportant à l'humanité la paix, la justice et le progrès. La présente session célébrera aussi le vingtième anniversaire de l'adoption de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, déclaration historique due à l'heureuse initiative de l'Union soviétique[12], qui a marqué un tournant décisif de la lutte héroïque des peuples de plusieurs pays de notre planète pour leur émancipation. A cette occasion, nous accueillons avec joie, au sein de l'Organisation des Nations Unies, le Zimbabwe, qui vient de recouvrer son indépendance, fruit d'une lutte longue et pleine de sacrifices. Nous nous félicitons également de l'admission de Saint-Vincent-et-Grenadines à notre organisation.

184. La décennie qui vient de s'achever nous offre un bilan positif de la lutte des peuples pour leur libération. La victoire historique des peuples du Laos, du Kampuchea et du Viet Nam constitue une étape décisive de la faillite de la politique d'agression et expansionniste de l'impérialisme et de la réaction internationale. La victoire des peuples de l'Angola, du Mozambique et celle, récemment, du peuple du Zimbabwe, en Afrique, ont renforcé davantage la détermination de lutte de ceux qui sont encore soumis à l'oppression, à la domination coloniale et aux régimes antidémocratiques.

185. La victoire de la révolution d'avril 1978 en Afghanistan a ouvert au peuple afghan une ère nouvelle de profondes transformations politiques, économiques et sociales sur la voie de la démocratie et du progrès. La victoire du peuple iranien a mis fin à la longue dépendance de l'Iran envers l'impérialisme américain et au régime féodaliste rétrograde qui a sévi depuis des siècles. La victoire du peuple du Nicaragua constitue un brillant exemple pour la lutte des peuples d'Amérique latine contre les régimes dictatoriaux fascistes dans ce continent. La grande victoire du 7 janvier 1979 du peuple du Kampuchea et la résistance victorieuse du peuple vietnamien contre l'agression chinoise en février 1979 ont infligé une défaite ignominieuse à la politique expansionniste et hégémoniste des dirigeants de Pékin, en collusion avec les impérialistes.

186. La décennie qui vient de finir nous a également fourni de multiples preuves que, en dépit de leurs défaites successives, les forces de l'impérialisme et de la réaction internationale s'obstinent toujours à perpétuer l'ordre politique et économique ancien et rétrograde, à se livrer à la course effrénée aux armements, à créer la tension et les foyers de guerre et à s'ingérer dans les affaires intérieures des Etats. Un regard sur la situation internationale depuis la dernière session de l'Assemblée générale permet cependant de constater qu'elle a évolué d'une manière positive pour la paix, l'indépendance nationale, la démocratie et le progrès social.

187. Toutefois, les milieux impérialistes et les forces de la réaction internationale ont tenté de réanimer le climat de guerre froide et de saboter le développement pacifique des peuples. Cette dangereuse tentative, si elle n'est pas contrée, pourra remettre en cause la paix et la sécurité internationales et plonger le monde dans un nouveau désastre. Les peuples du monde se doivent de redoubler de vigilance, d'agir énergiquement pour juguler cette tendance négative et garantir la paix et la sécurité à l'humanité.

188. En Asie du Sud-Est, après la victoire éclatante remportée de haute lutte sur les impérialistes américains, les trois peuples de l'Indochine, au lieu de pouvoir jouir de la paix et de l'indépendance retrouvées, confrontent actuellement le danger d'agression et d'expansion.

189. Les dirigeants de Pékin mènent depuis quelque temps une politique ouvertement hostile aux trois pays de l'Indochine, visant à saboter la paix et l'édification du socialisme dans ces pays, à les dominer et à s'en servir comme tête de pont pour leurs visées expansionnistes en Asie du Sud-Est. Pour réaliser leurs noirs desseins, ils ont tenté, de connivence avec les impérialistes et les autres réactionnaires, d'opposer les autres pays de l'Asie du Sud-Est, en particulier la Thaïlande, aux trois pays de l'Indochine, de diviser les trois nations lao, kampuchéenne et vietnamienne, de semer la discorde et la division au sein de chacun de ces trois peuples. Ces activités, qui ont causé la tension en Asie du Sud-Est, mettent en danger la paix et la sécurité dans cette partie du monde.

190. La République démocratique populaire lao, en demandant avec plusieurs autres pays l'inscription de la question intitulée « Question de la paix, de la stabilité et de la coopération dans l'Asie du Sud-Est » [*point 119*] à l'ordre du jour de la présente session, entend œuvrer positivement à l'instauration dans cette région d'un climat de paix et de coopération qui mettra un terme à la tension qui y prévaut actuellement. Nous attachons une grande importance au débat de l'Assemblée générale sur cette question et espérons qu'un résultat positif en découlera.

191. Après une lutte anticolonialiste et anti-impérialiste de plus de 30 ans, le peuple lao s'attache profondément à la paix pour se livrer à l'œuvre de défense et d'édification

[11] L'orateur s'est exprimé en lao. La version française de sa déclaration a été communiquée par la délégation.

[12] Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, quinzième session, Annexes*, point 87 de l'ordre du jour, document A/4502.

nationales. Les trois peuples lao, kampuchéen et vietnamien, solidaires dans la lutte pour la paix et la libération nationale, sont plus que jamais déterminés à défendre ensemble leur indépendance nationale, leur souveraineté et leur intégrité territoriale acquises au prix des plus grands sacrifices. Ils sont déterminés à défendre à tout prix leur travail pacifique, à consolider la paix et la stabilité dans la région, de concert avec tous les peuples de l'Asie du Sud-Est. La déclaration faite lors de la Conférence des ministres des affaires étrangères du Laos, du Kampuchea et du Viet Nam, tenue à Vientiane les 17 et 18 juillet 1980 [*A/35/347-S/14071, annexe I*], présente des propositions constructives et raisonnables qui ont reçu le soutien de plus en plus actif des pays et des forces éprises de paix du monde entier. Ces propositions reflètent la volonté des peuples lao, kampuchéen et vietnamien de vivre en bons termes avec leurs voisins de l'Asie du Sud-Est et de chercher à régler toutes questions, qu'elles soient bilatérales ou d'intérêt commun de la région, par des négociations pacifiques sur la base du respect mutuel de l'indépendance, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, du régime politique et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats.

192. Mais il est profondément regrettable que la bonne volonté des gouvernements des trois pays d'Indochine se soit heurtée à l'obstacle dressé par les dirigeants de Pékin qui, agissant en étroite collaboration avec les impérialistes et par le truchement d'un groupe de réactionnaires d'extrême droite dans les milieux gouvernants thailandais, ont monté un vaste complot contre les peuples de l'Indochine. Les provocations armées à la frontière thailandaise-kampuchéenne en juin de cette année, provocations qui ont eu lieu en même temps que les opérations dites de « rapatriement volontaire » des réfugiés kampuchéens, lancées avec un grand renfort de propagande tapageuse, la campagne de calomnie et de dénigrement entreprise par les dirigeants de Pékin et les réactionnaires d'extrême droite dans les milieux dirigeants thailandais contre le Viet Nam et les provocations armées provenant de la rive thailandaise contre le Laos les 14 et 15 juin de cette année conduisant à la fermeture de la frontière thailandaise-lao à la veille même de celles survenues à la frontière thailandaise-kampuchéenne, faisaient partie intégrante dudit complot. Les peuples de l'Indochine, qui ont passé par les épreuves de longues années de guerre contre l'agression impérialiste, connaissent bien ces manœuvres, lesquelles sont immanquablement vouées à l'échec.

193. Pour avoir lutté pendant des décennies contre l'agression et l'oppression colonialistes et impérialistes, les peuples de l'Indochine attachent une valeur inestimable à la paix et s'en tiennent à l'indépendance, à la liberté et à l'édification d'une nouvelle vie meilleure dans leurs pays respectifs. D'autant plus que le Laos, un pays d'un peu plus de 3 millions d'habitants, n'a été et ne sera jamais une menace pour quelque voisin que ce soit. C'est pourquoi nous avons, de concert avec le Kampuchea et le Viet Nam, invité les pays de l'Asie du Sud-Est à œuvrer ensemble avec nous pour la consolidation de la paix et de la stabilité de la région et pour une coopération mutuellement avantageuse. En proposant la conclusion de traités bilatéraux ou multilatéraux de non-agression et de coexistence pacifique entre nous et les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et les autres pays de l'Asie du Sud-Est, le règlement des différends par les moyens pacifiques et la création d'une zone de paix et de stabilité, la République démocratique populaire lao, la République populaire du Kampuchea et la République socialiste du Viet Nam sont convaincues que ces propositions constituent des bases solides pour déboucher sur une paix authentique et durable.

194. La réponse négative à ces propositions ne fait que rendre service aux manœuvres des impérialistes et des réactionnaires internationaux pour maintenir la question intitulée « La situation au Kampuchea » [*point 22*] à l'ordre du jour de cette session; elle ne crée pas un climat propice à l'esprit de dialogue, mais vise à induire en erreur l'opinion mondiale sur la situation réelle au Kampuchea. Leurs propagandes et leurs manœuvres perfides cherchant à créer des confusions pour continuer à conserver le siège du Kampuchea à l'ONU au profit de la bande criminelle de Pol Pot-Ieng Sary et à s'ingérer dans les affaires intérieures du Kampuchea et des autres pays de la région ne parviendront pas à duper les peuples épris de paix et de justice.

195. La réalité au Kampuchea est que, après s'être soulevé en masse contre le régime de génocide et l'avoir irrémédiatement renversé, le peuple kampuchéen a déjà exercé son droit à l'autodétermination et est devenu désormais maître de sa destinée. Actuellement, sous la direction du Conseil populaire révolutionnaire du Kampuchea qui est le seul représentant authentique et légal du pays, il consacre d'immenses efforts pour reconstruire son pays et normaliser sa vie après de longues années de guerre d'agression impéraliste et trois années et demie sous le régime de génocide. Tous les pouvoirs sont désormais entre les mains du peuple kampuchéen. Persister à vouloir ressusciter un régime réprouvé par le monde entier et à le faire représenter encore à l'ONU, c'est non seulement aller à l'encontre des droits légitimes du peuple kampuchéen et de la Charte des Nations Unies, mais c'est aussi faire outrage à la conscience des peuples épris de paix et d'humanité dans le monde.

196. Pour la République démocratique populaire lao, comme pour beaucoup d'autres pays, le Conseil populaire révolutionnaire du Kampuchea doit occuper la place qui lui revient de droit au sein de notre organisation. Ce conseil, outre le fait qu'il est le seul représentant légitime et légal du peuple du Kampuchea, est constamment animé du désir sincère de vivre en bons termes avec ses voisins et de régler tout différend par des négociations pacifiques.

197. Cette attitude se reflète clairement dans ses déclarations et dans la poursuite de sa politique étrangère. Sa proposition en quatre points que la Conférence des ministres des affaires étrangères du Laos, du Kampuchea et du Viet Nam, tenue à Vientiane en juillet dernier, a fait sienne est une proposition juste et réaliste qui vise à diminuer la tension et à instaurer un climat de confiance entre la Thailande et le Kampuchea, préludant à une coopération mutuellement avantageuse entre les peuples des deux pays. Ne pas prendre sérieusement en considération cette propositionconstructive, ce n'est pas seulement rejeter la paix et la stabilité qui sont les nobles objectifs pour lesquels les peuples de la région n'ont jamais cessé d'œuvrer, mais c'est également tomber dans le piège des expansionnistes et des impérialistes qui veulent pêcher en eau trouble et réaliser leurs noirs desseins. Cette attitude ne répond ni aux intérêts des peuples, ni à ceux de la paix et de la sécurité de l'Asie du Sud-Est et du monde.

198. La République de l'Inde, un des fondateurs du mouvement des pays non alignés, qui vient de reconnaître officiellement la République populaire du Kampuchea, a fait montre d'une politique sage et réaliste.

199. La République démocratique populaire lao soutient la position correcte et l'attitude conciliante du Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam qui s'efforce de régler par voie de négociation les problèmes entre son pays et les autres pays de l'Asie du Sud-Est. Mon pays soutient aussi fermement la juste lutte que mène le peuple vietnamien frère pour défendre son indépendance, sa souveraineté et son intégrité territoriale contre les actes d'agression et de subversion des tenants réactionnaires du pouvoir chinois. Nous appuyons la position juste et l'attitude empreinte de bonne volonté du Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam dans ses efforts pour régler, par voie de négociation, les problèmes en litige entre son pays et la République populaire de Chine. Nous exigeons que les autorités réactionnaires chinoises mettent immédiatement fin à tous leurs actes d'hostilité à l'encontre de la République socialiste du Viet Nam et rendent possible l'ouverture sans délai de la troisième série de négociations sino-vietnamiennes, comme le Gouvernement vietnamien l'a maintes fois proposé.

200. Depuis la fondation de la République démocratique populaire lao, voici cinq ans, le peuple lao a consacré d'énormes efforts à la tâche de la défense et de l'édification nationales selon la voie du socialisme qu'il a librement choisie. Notre choix a suscité une vive réaction de la part des réactionnaires internationaux et des impérialistes qui n'ont jamais cessé, durant ces cinq années, de tout faire, sur tous les plans, en vue de détruire notre œuvre de reconstruction pacifique, comme ils le font par ailleurs contre la République socialiste du Viet Nam et la République populaire du Kampuchea. En dépit de tout cela, le peuple lao, uni comme un seul homme, a réussi non seulement à sauvegarder son indépendance, sa souveraineté et son intégrité territoriale, mais encore à acquérir des succès dans plusieurs domaines de l'édification nationale. Ces succès sont dus aux efforts soutenus de notre peuple tout entier, sous la direction clairvoyante du Parti populaire révolutionnaire lao. Ils sont indissociables de la solidarité militante et de la coopération multiforme entre le peuple lao et les peuples vietnamien et kampuchéen, de l'aide fraternelle et désintéressée de l'Union soviétique et des autres pays socialistes, de l'aide des pays amis et des organisations internationales, dont l'ONU, auxquels nous voudrions, à cette occasion, exprimer encore une fois notre profonde gratitude.

201. Le Gouvernement de la République démocratique populaire lao a toujours mis en pratique sa politique étrangère de paix, d'indépendance, d'amitié et de non-alignement, une politique de coexistence pacifique et de coopération avec les pays voisins, sur la base du respect de l'indépendance, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, de la non-intervention dans les affaires intérieures et de l'avantage mutuel. Nous nous réjouissons du développement des relations spéciales avec la République socialiste du Viet Nam et la République populaire du Kampuchea, des relations d'amitié et de la coopération multiforme avec l'Union soviétique et les autres pays socialistes, des relations chaque jour plus étroites avec les pays amis. Nous avons développés nos relations d'amitié et de bon voisinage avec la République socialiste de l'Union birmane et avec certains autres pays de la région. Cependant, nous regrettons que nos relations avec la Thaïlande, notre voisin immédiat, ne soient gravement détériorées ces derniers temps malgré nos efforts persévérants visant à régler les questions en litige entre les deux pays par voie de négociation pacifique et dans un esprit de bon voisinage. Nonobstant la récente ouverture d'un point de passage de la frontière par les autorités thaïlandaises, les relations normales entre les deux pays ne sont pas encore rétablies. Seule l'application intégrale des communiqués conjoints lao-thaïlandais de janvier et d'avril 1979 pourra, à nos yeux, contribuer à l'amélioration des relations entre les peuples lao et thaïlandais, bons voisins de toujours.

202. Au cours de l'année écoulée, les impérialistes et les réactionnaires ont également attisé la tension et créé des foyers de troubles dans d'autres parties du monde, menaçant la paix et la sécurité des peuples.

203. En Asie du Sud, en particulier en Afghanistan, les impérialistes, de concert avec les réactionnaires internationaux et les autres réactionnaires, ont exacerbé et continuent à exacerber la crise en se livrant à toutes sortes d'intrigues pour susciter des conflits visant à détruire les acquis de la révolution d'avril 1978 du peuple afghan. Nous exigeons qu'ils mettent fin à toutes ces activités qui constituent des ingérences dans les affaires intérieures du peuple afghan, qui est dans son droit de faire appel à tous les pays amis pour défendre son indépendance et sa souveraineté.

204. Nous apprécions hautement l'aide légitime et nécessaire accordée par l'Union soviétique au peuple afghan, conformément au Traité d'amitié, de bon voisinage et de coopération, intervenu entre les deux pays le 5 décembre 1978, ainsi qu'à la Charte des Nations Unies. Nous soutenons fermement la proposition juste du président Babrak Karmal visant à régler avec les pays voisins, par des négociations pacifiques, tous les problèmes concernant la paix et la sécurité dans cette région.

205. Au Moyen-Orient, les accords de Camp David ont conduit à une situation complexe qui tourne de jour en jour à l'avantage d'Israël dans ses visées d'expansion et de domination sur les pays arabes, voisins. Faisant fi de la condamnation universelle, les dirigeants sionistes n'ont cessé de multiplier les actes d'agression contre les peuples arabes dont le dernier en date a été la décision israélienne de faire de la ville de Jérusalem la capitale de l'Etat sioniste. Notre délégation condamne énergiquement cette décision, qui a été déclarée nulle et non avenue par le Conseil de sécurité lors de l'examen de cette question. Nous soutenons fermement la lutte du peuple palestinien, sous la direction de l'OLP, pour le recouvrement de ses droits inaliénables, y compris le droit de fonder un Etat indépendant et souverain. Ma délégation soutient fermement la lutte des autres pays arabes visant à récupérer tous leurs territoires occupés par Israël et à contrecarrer les complots de l'impérialisme.

206. Nous nous prononçons pour le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Liban et condamnons les tentatives de sape et de destruction contre ce petit Etat pacifique par Israël.

207. Nous soutenons le peuple coréen dans la lutte pour la réunification pacifique de sa patrie et pour le retrait des troupes américaines stationnées en Corée du Sud. Nous condamnons les répressions barbares entreprises par les autorités de Séoul contre la population sud-coréenne.

208. Nous sommes vivement préoccupés par le renforcement des bases militaires et l'accroissement des activités militaires des Etats-Unis dans le golfe Persique et dans l'océan Indien, ainsi que par leur création de la force dite d' «intervention rapide » destinée à défendre leurs prétendus intérêts vitaux. Ces activités constituent une grave menace pour la paix et la sécurité des peuples de toutes les régions du

monde. Nous exigeons qu'un terme soit mis à ces activités afin de progresser sur la voie de la transformation de l'océan Indien en une zone de paix, conformément aux aspirations profondes des peuples riverains.

209. Nous voudrions assurer de notre soutien indéfectible le peuple et le Gouvernement de l'Ethiopie qui mènent une lutte résolue contre les agressions ouvertes des forces impérialistes et réactionnaires, pour défendre l'indépendance et l'intégrité territoriale de leur pays.

210. Nous nous prononçons pour l'application intégrale et rigoureuse des résolutions pertinentes de l'ONU sur Chypre.

211. Nous soutenons la lutte que mène le peuple de la Namibie, sous la conduite de la SWAPO, pour l'indépendance nationale et condamnons sévèrement le régime d'*apartheid* pour son refus obstiné d'appliquer les décisions de l'ONU concernant la Namibie ainsi que pour ses pratiques criminelles racistes en Afrique du Sud.

212. Nous réaffirmons notre solidarité avec le peuple de la République arabe sahraouie démocratique qui mène, sous la direction du Front POLISARIO, une lutte résolue pour l'exercice de ses droits nationaux fondamentaux et sacrés.

213. Nous condamnons fermement les actes d'agression perpétrés par le régime raciste de Prétoria contre le peuple d'Angola et déclarons notre pleine solidarité avec ce peuple qui lutte courageusement pour défendre son indépendance et sa souveraineté.

214. En Amérique latine, le peuple cubain continue d'être victime d'un blocus arbitraire de la part des Etats-Unis et une partie de son territoire est encore sous leur occupation. Nous sommes aux côtés du peuple cubain et exigeons des Etats-Unis qu'ils mettent fin à ce blocus, restituent la base de Guantánamo à la République de Cuba et cessent toutes tentatives de déstabiliser cette partie du monde.

215. Nous nous félicitons des efforts accomplis depuis un an par le peuple du Nicaragua dans la reconstruction de son pays et la consolidation des acquis de sa révolution et lui souhaitons des succès encore plus grands dans son œuvre.

216. Porto Rico est encore sous la domination coloniale. Aussi tenons-nous à assurer de notre sympathie et de notre soutien le peuple portoricain dans sa lutte pour l'autodétermination et l'indépendance.

217. De même, nous soutenons la vaillante lutte des peuples d'El Salvador et de la Bolivie pour la pleine jouissance de leurs droits et libertés démocratiques.

218. Le peuple chilien continue d'être victime des répressions sanglantes du régime fasciste de Pinochet. Aussi soutenons-nous la vaillante lutte du peuple chilien pour le recouvrement de ses droits et libertés démocratiques véritables.

219. Nous appuyons pleinement la lutte tenace des peuples et des gouvernements de la Grenade, de la Jamaïque et des autres pays de la région contre les menées d'intervention et de subversion des impérialistes et de leurs valets pour défendre leur indépendance et leur souveraineté.

220. Les négociations sur les mesures du désarmement progressent trop lentement, tandis que la course aux armements s'accélère, et les dépenses militaires pour cette année ont dépassé le montant astronomique de 500 milliards de dollars. Une telle situation ne saurait durer sans compromettre gravement le destin de l'humanité. La volonté de dialogue sur le désarmement et sur une véritable détente devrait, dans tous les cas, prévaloir, et celle de s'assurer la supériorité en armements être bannie. C'est cette attitude qui avait conduit les négociations soviéto-américaines sur les armements stratégiques à la conclusion, l'année dernière, de l'accord SALT-II, qui a été applaudi par le monde. Mais il est très regrettable que, jusqu'à ce jour, ledit accord n'ait pas encore été ratifié par le côté américain, ce qui porte un grand préjudice au climat de détente existant entre l'Est et l'Ouest et affecte gravement les négociations sur les mesures de désarmement prises par la dixième session extraordinaire, consacrée au désarmement.

221. Nous apprécions hautement les efforts sincères de l'Union soviétique et des autres pays socialistes, des pays non alignés et des pays épris de paix qui ont œuvré délibérément à la cessation de la course aux armements et à un désarmement général et complet, sous contrôle international efficace. Les Etats parties au Traité de Varsovie, eux aussi, ont œuvré avec la plus grande détermination à la consolidation de la sécurité internationale, au renforcement de la détente et à la réduction du danger de guerre, tant en Europe que dans le monde. Le complexe des initiatives de paix présenté en mai dernier par l'Union soviétique et d'autres pays socialistes en vue de la détente dans le domaine militaire et du désarmement est une action constructive et à laquelle ma délégation apporte son ferme soutien. Nous appuyons aussi chaleureusement l'initiative de l'Union soviétique en vue de soumettre à l'examen de la présente assemblée, en tant que question importante et urgente, le point : « Mesures urgentes pour réduire le danger de guerre » [*A/35/241*] et la question intitulée « Responsabilité historique des Etats concernant la préservation de la nature pour les générations présentes et futures » [*A/35/194*]. Nous espérons que le débat sur ces questions aboutira à un résultat positif. Nous soutenons également les efforts des Etats africains et arabes visant à faire de l'Afrique et du Moyen-Orient des zones dénucléarisées et déplorons vivement la collaboration de certains pays occidentaux avec l'Afrique du Sud et avec Israël dans le domaine de l'arme nucléaire. Nous demandons à ces mêmes pays de mettre fin à cette collaboration qui ne fait que contribuer à la prolifération des armes nucléaires.

222. Un autre sujet de préoccupation pour les pays en développement est la crise prolongée de l'économie mondiale actuelle, crise engendrée par les pays développés à économie de marché, mais qui se répercute plus gravement sur tous les pays en développement, particulièrement sur ceux qui sont les moins avancés. Indéniablement, cette crise découle des rapports économiques internationaux inéquitables actuellement en vigueur. Il faut y remédier. L'adoption de la Déclaration et du Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international plus juste et plus équitable a fait miroiter tant d'espoir aux yeux des pays en développement ! Mais des tentatives d'application de la Déclaration et du Programme d'action précités – contenus dans les résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI) de l'Assemblée générale – n'ont donné lieu à aucun progrès significatif à ce jour; les négociations engagées tant dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies que dans les diverses instances spécialisées n'ont abouti qu'à des résultats insignifiants. Cela s'explique par le manque de volonté politique de la plupart des pays capitalistes développés qui s'accrochent à leurs privilèges injustement acquis. L'échec de la cinquième session de la CNUCED, tenue à

Manille du 7 mai au 3 juin 1979, et le piétinement de ses négociations subséquentes à Genève en sont des témoignages éloquents.

223. De même, l'attitude intransigeante dont ont fait montre certains pays occidentaux développés lors de la onzième session extraordinaire, consacrée aux questions économiques, qui vient de se terminer sans grand éclat n'a fait que confirmer encore une fois l'obstination de ces pays à s'accrocher au *statu quo*. Tandis que se perpétue cette position déraisonnable, la crise économique internationale ne fait que s'aggraver, élargissant sans cesse le fossé qui sépare les pays pauvres des pays riches. Cette situation, qui ne va pas sans risque pour la paix et la sécurité internationales, ne peut être redressée que par la prompte restructuration profonde du système actuel des relations économiques internationales. Il est donc dans l'intérêt de tous les Etats de se rendre à cette évidence et d'adopter une attitude conséquente.

224. Etant donné la complexité de la situation internationale, les travaux de la trente-cinquième session s'annoncent bien difficiles. Cependant, la délégation de la République démocratique populaire lao ne ménagera aucun effort pour apporter au Président sa coopération en vue de contribuer au succès des travaux de cette session.

225. M. DIALLO (Niger) : Notre frère, l'ambassadeur Salim, de la République-Unie de Tanzanie, à qui je me plais aujourd'hui à rendre hommage, a dirigé, coup sur coup, avec la compétence, le tact et la bonne humeur que nous lui connaissons, les travaux de la trente-quatrième session ordinaire de l'Assemblée générale, ceux des sixième et septième sessions extraordinaires d'urgence, consacrées respectivement à la situation en Afghanistan et à la question de Palestine, et, enfin, de la onzième session extraordinaire, sur la coopération économique internationale pour le développement. Il passe à M. von Wechmar le flambeau pour cette tâche à la fois enviée et redoutée que constitue la présidence des travaux de l'Assemblée générale. Pour plus d'une raison, ma délégation se réjouit de voir M. von Wechmar accéder à la présidence de la présente session, car il est, d'abord, le représentant d'un pays ami, la République fédérale d'Allemagne, avec lequel mon pays entretient une coopération étroite et mutuellement avantageuse. Mais il est aussi un diplomate talentueux, averti des problèmes internationaux et plein de sagesse et d'expérience, ce qui constitue pour nous autant de raisons de croire au bon déroulement de nos travaux. Qu'il soit assuré de la collaboration active de ma délégation.

226. Le 24 octobre prochain, la communauté internationale célébrera le trente-cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Charte des Nations Unies, cette charte par l'adoption de laquelle, au lendemain d'un des plus grands fléaux que l'humanité ait connus, nos gouvernements ont fait naître dans les cœurs de millions d'hommes et de femmes l'espoir d'une vie meilleure, d'un monde de paix et de sécurité, de justice et d'égalité, de progrès économique et social pour tous les peuples et pour tous les pays. Que reste-t-il de cet espoir ? Peu de choses, hélas, car rien ne va pour le mieux.

227. En jetant un regard objectif sur l'état actuel du monde, en ces années 80, on est bien obligé de faire des constatations amères : qu'il s'y développe de graves foyers de tension qui n'incitent guère à l'optimisme et qu'une grave crise structurelle ébranle l'économie mondiale.

228. Au moment où notre organisation s'apprête à célébrer le vingtième anniversaire de l'adoption de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, c'est avec amertume que mon gouvernement constate qu'en Namibie et en Afrique du Sud la situation demeure dangereusement bloquée à cause des atermoiements du gouvernement raciste de Pretoria. Ainsi, par la volonté cynique des tenants de l'*apartheid*, des patriotes africains subissent encore le joug avilissant du colonialisme et de la discrimination raciale.

229. La communauté internationale a, depuis toujours, considéré cet état de choses comme préjudiciable à la paix et à la sécurité internationales. Elle a reconnu en l'*apartheid* un crime contre l'humanité et a exprimé sans réserve son soutien moral, matériel et politique aux peuples opprimés de Namibie et d'Afrique du Sud. D'innombrables résolutions, programmes d'action et mesures contraignantes ont été adoptés afin d'enrayer le colonialisme, le racisme et l'*apartheid* dans cette partie de l'Afrique. Mais en dépit de tous les efforts, l'Afrique du Sud, forte du soutien de certaines puissances occidentales, continue de manière méprisante et insolente à piétiner jusqu'aux principes les plus élémentaires du droit et de la morale. Mon gouvernement ne cessera jamais de proclamer l'aversion et le dégoût profonds que lui inspirent le racisme et l'*apartheid*, de décrier les complicités dont jouit l'Afrique du Sud et d'apporter son soutien sans faille au combat libérateur que mènent les peuples de Namibie et d'Afrique du Sud pour recouvrer leur dignité, pour conquérir leur liberté et pour revendiquer leur participation démocratique aux affaires de leur patrie.

230. Il me plaît, à cet égard, de saisir l'occasion de la présente session pour réitérer à la délégation amie du Zimbabwe les chaleureuses félicitations de mon gouvernement pour sa récente admission au sein de l'Organisation : c'est là un juste hommage rendu au valeureux peuple du Zimbabwe qui, de longues années durant, a lutté pour le triomphe de la liberté et de la justice.

231. La situation au Moyen-Orient constitue, pour mon gouvernement, une autre source de préoccupation et d'inquiétude parce que potentiellement explosive et dangereuse pour la paix et la sécurité internationales. Situé au carrefour vivant de l'Afrique du Nord et de l'Afrique au sud du Sahara, ayant depuis longtemps des rapports féconds avec les nations arabes, avec lesquelles il partage en commun la culture et la civilisation islamiques, s'inspirant, dans toutes ses démarches au niveau international, des principes du non-alignement, le Niger ne peut rester indifférent à l'occupation continue des territoires arabes par l'Etat d'Israël, à ses agressions répétées contre le Liban et à la tragédie du peuple palestinien.

232. On comprendra aisément que mon gouvernement proclame son refus de toute acquisition de territoires par la force, sa condamnation de la profanation par Israël des Lieux saints de Jérusalem et le transfert dans cette ville de la capitale de l'entité sioniste, ainsi que son plein appui à toutes les résolutions votées dans diverses instances internationales intimant à Israël de se retirer inconditionnellement de tous les territoires arabes occupés depuis 1967.

233. Dans le même ordre d'idées, mon gouvernement dénonce la répression, les sévices et la terreur auxquels a recours Israël contre les populations arabes des territoires occupés, condamne ses agressions persistantes contre le Liban et proclame son soutien sans réserve à la juste cause

du peuple palestinien dans son combat pour rentrer dans ses droits nationaux inaliénables et imprescriptibles. A cet égard, il doit être clairement entendu, selon nous, qu'il ne saurait y avoir de solution juste, globale et durable à la crise du Moyen-Orient sans la participation, sur un pied d'égalité, de l'OLP, représentant légitime du peuple palestinien, à tous les efforts, délibérations et conférences ayant trait à la question de Palestine et à la situation au Moyen-Orient.

234. Si l'Afrique australe et le Moyen-Orient requièrent et méritent davantage l'attention de notre organisation, il n'en demeure pas moins que de nombreux autres foyers de tension continuent de secouer le monde. La prolifération de tels affrontements sanglants, et souvent fratricides, constitue une grave menace à l'équilibre déjà fragile qui commande la survie de notre commune humanité.

235. Combien de temps encore cet équilibre tiendra-t-il ?

236. Le Niger et son peuple, à l'instar de l'ensemble de la communauté islamique et des autres peuples épris de paix et de sécurité, déplorent la situation conflictuelle qui oppose deux pays voisins et frères avec lesquels le mien partage les valeurs sacrées de l'islam, cette religion de paix, de tolérance, de fraternité et d'amour. Je voudrais réitérer, au nom de mon gouvernement, l'appel lancé, le 24 septembre dernier, par le président Seyni Kountche pour un cessez-le-feu immédiat et l'instauration d'un cadre approprié de règlement pacifique du différend qui oppose la République islamique d'Iran et la République d'Iraq.

237. En continuant notre analyse sur l'Etat actuel du monde, nous ne pouvons manquer d'être frappés de stupeur et d'indignation et de clamer notre réprobation sans appel devant le recours – hélas, fréquent – à certains agissements préjudiciables à la détente, à la paix et à la sécurité internationales. Coup sur coup, nous avons assisté, ces dernières années, à l'irruption brutale de forces étrangères dans des pays souverains et indépendants, Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies et du mouvement non aligné.

238. Ces irruptions brutales des forces étrangères dans les territoires de la République afghane et du Kampuchea sont, à nos yeux, inadmissibles et intolérables parce que contraires à toutes les règles du droit international. Le Niger croit fermement au caractère sacré et inviolable de la souveraineté et de l'indépendance de tous les Etats et au droit de chaque peuple de se doter du régime politique, économique et social de son choix. Il continuera, de concert avec les nations éprises de paix, de liberté et d'égalité, à œuvrer pour le retrait de toutes forces étrangères d'occupation et à s'opposer, comme par le passé, à la répétition de tels agissements.

239. J'ai cité tantôt la crise de l'économie mondiale parmi les situations qui entament l'espoir né de l'adoption de la Charte des Nations Unies et qui n'incitent guère à l'optimisme lorsque nous examinons, de manière objective, l'état actuel du monde.

240. La dégradation constante de l'économie mondiale, accélérée par la détérioration continue des termes de l'échange, l'écart économique, scientifique et technologique sans cesse grandissant entre pays développés et ceux en développement, la désorganisation du système monétaire international, les graves problèmes alimentaires auxquels est confrontée la plus grande partie de l'humanité conduiront, si nous n'y prenons garde, nos pays et nos peuples à un désastre dont nous mesurons à peine les premières conséquences.

241. Beaucoup de choses ont été dites ou écrites sur ces tristes réalités et leurs perspectives angoissantes.

242. On a souligné, en particulier, le dénuement et la misère dans lesquels vit la majeure partie de l'humanité, l'endettement et la paupérisation sans cesse croissants des pays du tiers monde, l'avance implacable du désert et la famine qui accable ou menace des populations entières dans plusieurs régions du monde.

243. On a souligné également que l'ordre économique international actuel est cynique et injuste, qu'il est porteur de germes potentiellement dangereux, même pour l'empire apparemment insouciant des nantis.

244. Nous constatons paradoxalement que tous les efforts déployés pour remédier à cette grave situation ont été, jusque-là, voués à l'échec.

245. La première Décennie des Nations Unies pour le développement s'est terminée sans avoir atteint les objectifs qui lui avaient été assignés. Le lancement, au début des années 70, de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement n'a pas connu plus de bonheur. Les négociations engagées après la sixième session extraordinaire, en 1974, et destinées à donner des bases nouvelles aux relations économiques entre les Etats du Nord et ceux du Sud n'ont pas débouché, comme on l'espérait, sur le processus graduel de mise en place du nouvel ordre économique international. Les beaux plans d'action élaborés si difficilement et si patiemment à Lima, à Buenos Aires[13], à Vienne et à New Delhi n'ont pas encore connu même un début d'application. Il y a quelques jours, enfin, la onzième session extraordinaire destinée à relancer le dialogue Nord-Sud clôturait ici même, après maints reports, ses travaux sans avoir pu s'entendre, ne serait-ce que sur la procédure à suivre au cours de ces négociations globales.

246. Ces échecs répétés des efforts jusque-là fournis en vue de l'instauration du nouvel ordre économique international s'expliquent par les atermoiements, les hésitations et les fuites en avant des pays industrialisés qui ne témoignent pas, en comparaison avec les nations du tiers monde, d'une égale prise de conscience des graves dangers qui menacent le monde et de la même volonté politique d'y faire face.

247. Le chef de l'Etat du Niger, Son Excellence le colonel Seyni Kountche, soulignait le 15 avril dernier cet état de choses en déclarant :

> « Les espoirs de solution sur le plan mondial risquent d'être déçus aussi longtemps que les Etats industrialisés manifesteront la même incapacité à tirer objectivement les enseignements de l'évolution des rapports de force intervenue dans le monde depuis 1973. Paralysés par l'écoute d'opinions publiques dépourvues d'ouvertures sur le monde extérieur, soucieux uniquement de préserver les acquis de la société de consommation, soumis simultanément aux influences contradictoires de groupes de pression antagonistes, ces pays se révèlent hors d'état de contribuer positivement aux négociations multilatérales devant assurer la stabilisation des monnaies, la régularisation des marchés des matières premières et l'établissement

[13] Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement, tenue à Buenos Aires du 30 août au 12 septembre 1978.

des échanges sur une base d'égalité et de bénéfice réciproque. »

248. Au nombre de ces objectifs, la stabilisation des prix des matières premières constitue, pour mon gouvernement, un sujet, mais non des moindres, de particulière préoccupation. Car la chute des prix que connaissent actuellement certains de nos produits est le témoignage angoissant de l'étroitesse de vue et de l'incapacité des nantis à soutenir de bon cœur l'élan que nous nous employons, au prix de maints et continuels efforts, à imprimer à notre marche vers le développement économique et social.

249. Le Niger continuera néanmoins, et en dépit de la déception et du découragement auxquels incite la situation bloquée que connaît le monde, à œuvrer de concert avec les autres nations du tiers monde à l'instauration du nouvel ordre économique international. Il nourrit encore l'espoir que, malgré les nombreux écueils et les incompréhensions apparus au cours des négociations passées, la sagesse finira par l'emporter sur l'égoïsme de groupe, dans l'intérêt de l'humanité tout entière.

250. Mon pays croit fermement à la coopération Nord-Sud, en dépit des avatars qu'elle connaît présentement; mais les nations du tiers monde doivent comprendre que le dialogue Nord-Sud ne peut, à lui tout seul, leur apporter la solution des multiples problèmes qui retardent et compliquent leurs efforts de développement. Ainsi que le déclarait le Chef de l'Etat du Niger à la sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à Cuba du 3 au 9 septembre 1979 :

« Un piège dans lequel nous risquons de rester encore longtemps enfermés consiste à croire que l'avenir des nations du tiers monde est entre les mains des autres, et que la coopération horizontale reste un domaine lointain, juste accessible aux futurologues. Nous devons certes faire la part des choses; mais la réalité historique nous crie sans cesse que notre mouvement n'a point d'avenir s'il ne prend racine et tarde indéfiniment à renforcer la solidarité économique entre ses membres. »

C'est pourquoi mon pays s'applique à soigner les liens étroits de coopération qu'il a noués avec les pays frères et voisins, dans le cadre d'organismes tels que la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest, la Commission du fleuve Niger, le Conseil de l'entente, la Conférence des Etats sahariens, pour ne citer que ces exemples.

251. C'est pourquoi également le Niger se réjouit des résultats hautement positifs de la première conférence consacrée aux problèmes économiques, convoquée par les chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA les 28 et 29 avril de cette année, à Lagos. Le plan d'action de Lagos[14] représente, à nos yeux, une expression sans équivoque de la volonté politique de nos gouvernements d'entreprendre, au bénéfice des peuples du continent, des actions concertées pour un développement endogène et auto-entretenu devant aboutir à la création d'un marché commun africain, puis d'une communauté économique africaine intégrée; les peuples africains ne manqueront pas ce rendez-vous de l'histoire.

252. Riche des enseignements et des apports féconds de la coopération internationale qu'il a su apprécier pendant les dures années de sécheresse qu'il a connues, le Niger a appris d'abord à compter sur lui-même, sur ses propres forces, sur ses propres moyens. C'est en s'inspirant de ce principe de base que le Conseil militaire suprême, qui préside aux destinées de mon pays, a entrepris dès son avènement au pouvoir, en avril 1974, un vaste programme de redressement national.

253. Il s'était agi d'abord de parer au plus pressé, c'est-à-dire d'arracher tout un peuple menacé dans son existence et sa dignité à la famine et aux épidémies qui l'accompagnent; de sauver le capital économique que représente notre cheptel et qui était en train d'être décimé par la sécheresse implacable qui s'est abattue sur les pays du Sahel.

254. Il s'était agi ensuite de restaurer l'ordre dans les affaires de l'Etat et d'organiser sur une base plus saine et plus solide le développement économique et social de la nation.

255. Le lancement d'un programme triennal, et ensuite d'un plan quinquennal de développement, nous a permis d'enregistrer des résultats significatifs et encourageants sur les voies de la libération de notre économie des facteurs naturels, de la recherche de l'autosuffisance alimentaire et de l'indépendance économique.

256. Ainsi, grâce à la détermination de notre peuple, sous la conduite du Conseil militaire suprême, nous avons entrepris et réussi bien des fois à atténuer considérablement les méfaits de la sécheresse et à éloigner de notre peuple le spectre angoissant de la famine; à reconstituer notre cheptel; à étendre nos surfaces cultivables grâce à une politique soutenue d'aménagements hydro-agricoles; à améliorer l'infrastructure sanitaire et scolaire du pays; à relever le pouvoir d'achat de nos travailleurs et de nos paysans; à accroître substantiellement notre budget de fonctionnement et notre fonds national d'investissement; à doter notre pays d'une infrastructure appropriée de communications et de télécommunications.

257. Les résultats auxquels nous sommes parvenus, loin de nous griser, nous confortent au contraire dans notre résolution d'aller de l'avant.

258. C'est dans cette optique que le Conseil militaire suprême et le gouvernement s'attellent à la mise en place au Niger, par une formule originale, d'une société de développement, c'est-à-dire, pour reprendre les termes du président Kountche : « Une société moralement saine et équilibrée, fondamentalement unie et solidaire, tendue vers un même idéal de justice et vers une même volonté de progrès. » Une commission nationale a été créée pour la mise en place de cette société de développement.

259. Cette commission, qui regroupe en son sein toutes les couches socio-professionnelles de la nation, aura pour tâche d'étudier et de définir un cadre adéquat pour une politique de développement accéléré, cohérent et harmonieux pour notre pays, dans laquelle la finalité sera l'homme nigérien. Cette politique de développement sera le fruit d'un consensus national, obtenu au travers d'institutions nouvelles, propres à assurer une concertation entre toutes les couches sociales de notre pays, leur consultation par les pouvoirs publics et leur participation active et responsable aux actions à concevoir et à mener.

260. Nous avons entrepris à travers notre vaste pays d'organiser le monde rural, d'organiser la jeunesse nigérienne et d'organiser toutes les professions.

261. Nous avons entrepris de mettre en place dans nos quartiers, nos villages, nos cantons, des cellules de développement qui verront leur organisation s'étendre de proche en

[14] Voir document A/S-11/14, annexe I.

proche, jusqu'à couvrir la totalité du territoire national aux différents échelons de ses collectivités.

262. Ces organisations de paysans, ces organisations de jeunes, ces organisations professionnelles et ces cellules de développement seront le creuset de réflexion et les moteurs de notre future société de développement que nous sommes en train de bâtir dans l'unité, avec détermination et loin de toutes considérations idéologiques. Dans cette tâche, comme l'a si bien dit le président Kountche : « Notre instrument de travail sera avant tout le bon sens et la philosophie de notre terroir. »

263. Telle est l'expérience palpitante à l'heure de laquelle vit le Niger; c'est de cette manière qu'il espère conduire son développement, et il espère le faire dans la paix et la sécurité; c'est pourquoi, il continuera d'apporter son soutien sans faille à l'œuvre des Nations Unies et aux nobles idéaux qui la sous-tendent.

264. Je me dois, au moment de conclure, de rendre un hommage solennel à l'action quotidienne du Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, qui a su mettre ses rares qualités intellectuelles et morales au service exaltant de cette œuvre historique, œuvre de justice, de liberté et de progrès des peuples, œuvre de concorde et d'entraide entre les nations. Qu'il soit assuré du soutien constant de mon gouvernement.

265. Puissent enfin nos travaux, enrichis de l'expérience et de la contribution de la République du Zimbabwe et de Saint-Vincent-et-Grenadines, faire progresser la cause de la paix et de la sécurité internationales.

266. M. RITHAUDDEEN (Malaisie) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais tout d'abord féliciter M. von Wechmar, de la République fédérale d'Allemagne, pour son élection à la présidence de la trente-cinquième session de l'Assemblée générale. Mon pays estime qu'il est parfaitement qualifié pour ce poste et nous sommes certains qu'il s'acquittera de ses fonctions avec habileté. Ma délégation tient à l'assurer de sa pleine coopération. Cette élection est également un honneur pour son pays, avec lequel la Malaisie entretient d'étroites relations.

267. Je voudrais également rendre hommage à son prédécesseur, M. Salim Ahmed Salim, de la République-Unie de Tanzanie, qui a dirigé de manière efficace les travaux de la trente-quatrième session ordinaire, de deux sessions extraordinaires d'urgence et de la session extraordinaire sur le nouvel ordre économique international, qui vient de s'achever.

268. Je saisis également cette occasion pour féliciter Saint-Vincent-et-Grenadines de son admission à l'Organisation des Nations Unies. La Malaisie tient à assurer ce pays de sa pleine coopération et de son amitié.

269. Avant d'aller plus loin, je voudrais, au nom de la Malaisie, m'associer à la communauté internationale dans l'appel qu'elle a lancé en faveur de la cessation des hostilités entre l'Iran et l'Iraq. Nous nous félicitons de l'initiative du Secrétaire général et du Conseil de sécurité qui ont instamment demandé qu'il soit mis fin aux combats. Nous appuyons les efforts déployés par la Conférence islamique pour envoyer une mission de bonne volonté en Iran et en Iraq. Le conflit entre ces deux pays peut déstabiliser davantage la situation déjà grave qui existe au Moyen-Orient et entraîner des conséquences qui peuvent menacer la paix mondiale. Quels que soient les problèmes existant entre ces deux pays, nous espérons sincèrement que des efforts urgents seront déployés pour négocier une solution pacifique du conflit.

270. C'est à nouveau l'occasion pour nous de déclarer notre attachement continu aux principes de la paix, de la sécurité et de la coopération internationales. Mais au moment où nous le faisons, comme il se doit, c'est avec inquiétude et angoisse que nous constatons que nos protestations communes ne nous ont pas permis d'avancer dans notre quête d'un monde meilleur. Les signes ne sont nullement prometteurs. Nous n'avançons pas. Nous avons peut-être même glissé en arrière.

271. Je ne voudrais pas être alarmiste mais je dois dire que la détérioration de la situation internationale, due à la tension accrue et à la rivalité entre les grandes puissances caractérisée par une tendance visant à utiliser la force dans la poursuite de leurs objectifs, a pris un tour très dangereux. La course aux armements que nous nous étions engagés à réduire s'est encore accélérée, donnant ainsi un départ sombre et peu propice à la deuxième Décennie du désarmement. Pour exacerber la situation, il existe une grave paralysie dans la restructuration de l'ordre économique international. Les perspectives du dialogue Nord-Sud sont celles de la méfiance. Avec une croissance nulle et une pauvreté qui ne fait qu'augmenter, les petits et les faibles estiment que les structures existantes sont loin d'être adéquates.

272. L'espoir que nous avions nourri précédemment selon lequel l'esprit de détente véritable qui avait suscité la diminution des tensions et accru la coopération en Europe s'étendrait aux autres parties du monde s'est évanoui. En recherchant des avantages nationaux et stratégiques, les grandes puissances n'ont pas hésité à intervenir directement dans les affaires intérieures d'un autre Etat, comme l'ont prouvé les événements en Afghanistan. Et lorsque une grande puissance décide qu'elle a tout intérêt à appuyer les ambitions régionales d'un Etat, elle se prépare alors à appuyer cet Etat.

273. Ce sont là des aspects de la rivalité des grandes puissances qui soumettent le monde à rançon. Ce qui est incroyable, c'est que dans toute action entreprise on prétend défendre et préserver la paix et la sécurité, alors que c'est du contraire qu'il s'agit. La spirale s'élargit. L'action d'une grande puissance appelle l'action correspondante d'une autre. L'intervention militaire soviétique en Afghanistan a entraîné le refus par les Etats-Unis de ratifier l'accord SALT-II et un accroissement de l'activité militaire dans l'océan Indien et la région du Golfe. L'intervention du Viet Nam au Kampuchea a entraîné le franchissement de la frontière vietnamienne par les troupes chinoises.

274. La Malaisie condamne ces actions. Les grandes puissances doivent faire preuve d'un plus grand sens de responsabilité. La Malaisie rejette la thèse selon laquelle les intérêts des grandes puissances transcendent les frontières nationales et que le sort des pays indépendants dépend des actions des grandes puissances. Accepter cette thèse nous ferait revenir à la guerre froide d'un monde bipolaire et nous priverait du gain précieux d'une action indépendante et du droit de progresser sans menace et sans entrave. De concert avec les pays du tiers monde et au sein du mouvement non aligné, des pays tels que la Malaisie ont pu déterminer leur périmètre d'action, individuellement et collectivement; cela nous a permis d'établir un climat de stabilité et de coopération qui, à son tour, a contribué à la stabilité internationale

et au progrès. Nous sommes déterminés à ce que ces domaines d'action positive que nous avons acquis ne soient pas réduits, victimes du jeu de la politique des grandes puissances. C'est pourquoi la Malaisie demande aux grandes puissances de réfléchir sérieusement. Nous ne voulons pas qu'elles soient les gendarmes du monde. Nous leur demandons d'être conscientes de leurs responsabilités et de faire preuve de modération et de coopération dans les relations internationales. La tendance visant à utiliser la force en tant qu'instrument de politique doit être renversée. Aucun pays ne peut avancer de raisons valables pour justifier une intervention militaire, directe ou indirecte, dans les affaires des pays souverains et indépendants.

275. Dans un tel climat d'instabilité, nombre de problèmes restent en suspens. Alors que nous entrons dans la deuxième Décennie du désarmement, les perspectives d'une solution heureuse, sinon définitive, en vue de libérer le monde de la menace horrible de destruction massive, semblent vagues et éloignées.

276. La mise au point qualitative et quantitative des armes nucléaires et autres armes de destruction massive s'accélère alors que les grandes puissances rivalisent entre elles dans la recherche de la suprématie militaire. Les sommes énormes et les ressources rares qui sont utilisées dans ce processus nous confondent et nous alarment. Si une fraction seulement de 400 milliards de dollars qui sont dépensés annuellement par les pays pour leurs forces armées et leurs armements était affectée aux projets de développement si nécessaires, l'humanité en tirerait des avantages considérables.

277. Malgré la demande par la communauté internationale de la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires, ces essais se poursuivent sans cesse. En outre, de plus en plus de pays mettent au point et acquièrent des armes nucléaires. Cette tendance dangereuse va à l'encontre de l'esprit et des objectifs du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Ma délégation est vivement préoccupée de ce fait. Cela ne peut que compliquer les efforts des Nations Unies en vue de créer une atmosphère de confiance dans le cadre de laquelle le désarmement peut progresser. Il y a longtemps que nous aurions dû agir; et nous devons agir si nous voulons éviter une destruction nucléaire.

278. Je voudrais m'associer aux chefs des délégations qui ont pris la parole à cette assemblée pour demander à toutes les puissances nucléaires de travailler sérieusement vers la réalisation d'un traité d'interdiction complète des essais qui représenterait un premier pas vers le désarmement nucléaire et permettrait de mettre un frein à la prolifération nucléaire.

279. Le conflit du Moyen-Orient s'intensifie. Israël continue de défier le monde, violant des principes établis et ignorant les résolutions de l'ONU à sa guise. Jérusalem a été déclarée capitale d'Israël : voilà qui est l'exemple le plus flagrant d'irresponsabilité internationale à notre époque – un défi direct au monde, un acte extrêmement déraisonnable et un affront aux musulmans du monde entier. Le peuple palestinien se voit toujours dénier ses droits inaliénables à la souveraineté et à l'indépendance, ce qui s'ajoute au catalogue honteux des injustices perpétrées au Moyen-Orient. La Malaisie demande aux pays qui appuient Israël de cesser de le faire et de se joindre à la condamnation universelle des actions israéliennes. Quant à Israël, la Malaisie, de concert avec d'autres pays, et notamment ceux du mouvement non aligné et de la Conférence islamique, lui demande de tenir compte des injonctions de cet organe mondial. Continuer de commettre ses actes irresponsables, c'est mettre en danger l'avenir d'Israël.

280. En cette occasion, qu'il me soit permis de rappeler une fois encore le plein appui qu'apporte la Malaisie au peuple palestinien dans la lutte qu'il mène pour pouvoir exercer ses droits inaliénables tels que les a reconnus l'Organisation des Nations Unies : droit de revenir dans sa patrie, droit à l'autodétermination, droit à l'indépendance nationale. Nous assurons l'OLP, représentant légitime du peuple palestinien, de notre appui inébranlable à sa cause.

281. En Asie, l'Afghanistan et le Kampuchea se dégagent nettement comme des exemples de situations où, une fois encore, on a fait fi de principes internationaux reconnus pour les remplacer par l'exercice de la puissance militaire et les impératifs du pouvoir. Je dois redire ici qu'aucun pays ne peut, sous aucun prétexte, intervenir dans les affaires d'un autre. Dans le cas du Kampuchea, on a dit que le régime de Pol Pot avait commis des excès graves. Nous sommes tous d'accord sur ce point. La Malaisie a condamné les tueries et autres atrocités commises par ce régime, mais cela ne donne à aucun pays le droit d'entrer au Kampuchea, de renverser un gouvernement légitime et d'installer un régime fantoche. Il faut trouver d'urgence une solution au conflit kampuchéen qui soit conforme à la résolution 34/22 que l'Assemblée générale a adoptée à une majorité écrasante l'année dernière.

282. La Malaisie, de concert avec ses partenaires de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, est prête à coopérer avec toutes les parties intéressées pour dégager un règlement politique au conflit du Kampuchea et rendre à ce pays sa souveraineté et son intégrité territoriale dans le cadre de la résolution de l'Assemblée générale. Nous prions instamment le Secrétaire général de réunir une conférence internationale ouverte à la participation de toutes les parties intéressées pour négocier un règlement global du conflit. Je tiens à souligner que l'essentiel est de mettre un terme à l'occupation militaire étrangère du Kampuchea et de faire en sorte qu'un Kampuchea souverain et indépendant ne représente pas une menace pour ses voisins. C'est uniquement sur cette base que l'on pourra éliminer les germes d'interventions et d'ingérences futures dans les affaires intérieures de ce pays par des puissances régionales ou extra-régionales et que les pays de l'Asie du Sud-Est pourront déterminer de concert les facteurs de paix et de sécurité tels que prévus dans la notion de zone de paix pour la région que préconisent les pays de l'Association.

283. L'Afghanistan représente un parallèle avec le Kampuchea. Le dénominateur commun de l'intervention militaire met en danger ces deux régions d'Asie, affectant l'ordre et la stabilité. La Malaisie a déploré l'action soviétique en Afghanistan et je réitère ici l'appel lancé en vue d'un retrait immédiat de toutes les forces étrangères afin de permettre au peuple afghan de décider de son avenir à l'abri de toute ingérence et de toute coercition.

284. Les événements au Kampuchea et en Afghanistan constituent un défi grave lancé à l'Organisation des Nations Unies. Ce défi doit être relevé si nous voulons maintenir la force et la crédibilité de l'Organisation en tant que gardienne de la paix et de la sécurité internationales. Pour relever ce défi, il appartient à l'Assemblée générale de convenir de mesures pour assurer le plein respect des dispositions de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale

[*résolution 2734 (XXV)*]. Ces mesures ne doivent permettre aucun doute quant à ce qui constitue une intervention et quant à ce qui constitue la coopération. Elles ne doivent pas permettre aux pays de faire passer une agression pour de la coopération et une intervention pour de l'assistance. Ma délégation promet sa pleine coopération pour assurer la mise en œuvre de mesures de ce genre.

285. L'Afrique du Sud, comme Israël, continue de violer impunément les décisions de l'ONU. L'*apartheid* dégrade la dignité de l'homme. Voilà qui met en question non seulement la légitimité du gouvernement minoritaire blanc de l'Afrique du Sud, mais les valeurs fondamentales et les règles d'éthique qui étayent ce gouvernement. Les mesures prises par l'Afrique du Sud pour résister aux mesures des Nations Unies en Namibie sont également à déplorer. La Malaisie réaffirme son plein appui à la lutte que mène le peuple de l'Afrique du Sud pour l'égalité et la justice, et condamne les actes de l'Afrique du Sud en Namibie. L'Afrique du Sud devrait tirer la leçon des événements au Zimbabwe – pays qui a écrit un nouveau chapitre positif dans la lutte des peuples coloniaux pour la liberté et l'indépendance. A tous les égards, le Zimbabwe représente une victoire remarquable qui enrichit l'esprit humain et souligne la sagesse des négociations collectives.

286. J'ai traité de manière assez approfondie de la situation politique à laquelle nous devons faire face aujourd'hui. La situation économique mondiale ne présente pas moins de problèmes et n'est pas meilleure.

287. Pauvreté massive, ressources naturelles qui s'épuisent, approvisionnement alimentaire impossible à prévoir, régimes des changes monétaires soumis à fluctuations, inflation à l'échelle mondiale : voilà quelques tristes aspects de la scène économique mondiale. C'est pour redresser collectivement quelques-uns ou l'ensemble de ces problèmes que nous avons accepté d'œuvrer en vue d'un nouvel ordre économique international. La onzième session extraordinaire de l'Assemblée générale, consacrée à la coopération économique internationale et au développement, devait marquer le lancement de la série de négociations globales. Malheureusement, les résultats obtenus ne répondent absolument pas à nos objectifs à long terme et à nos besoins immédiats. Selon que l'on se trouvera au Nord ou au Sud, le débat se poursuivra sur ce qui est allé de travers. Mais certaines vérités ne peuvent être niées. Le monde ne peut rester divisé en riches et en pauvres sans que l'on s'efforce constamment et sérieusement de remédier à la situation. Il ne peut y avoir d'avenir, mais seulement une situation de chaos si l'on refuse d'admettre la nécessité de négociations et de compromis en vue de transformer et de restructurer l'économie internationale.

288. Ce qu'il faut, c'est mettre fin à l'obstruction pour atteindre l'objectif sur lequel nous nous sommes déjà mis d'accord. La résistance à la restructuration et à l'adaptation aux changements qui ressort du protectionnisme et de l'obstructionnisme montre nettement que l'on n'est pas ou peu disposé à faire preuve de volonté politique. Ce n'est que sur cette base qu'en tant que communauté nous pourrons élaborer des solutions durables pour résoudre les problèmes liés entre eux de la croissance, de l'inflation, du chômage et de la stabilité monétaire. La conclusion couronnée de succès de la création d'un Fonds commun dans le cadre du Programme intégré pour les produits de base constitue un jalon important qui indique que la volonté politique et la coopération internationale existent, tant dans les pays développés que dans les pays en développement.

289. La Malaisie demande instamment que le même esprit s'étende à l'accomplissement des tâches difficiles et ardues qui nous attendent. Même si ces négociations et ces problèmes sont complexes et s'il n'est pas possible de les résoudre rapidement, elles ne sauraient être une raison permettant les retards qui apparaissent trop souvent comme résultant d'intérêts nationaux égoïstes. La Malaisie estime que l'intérêt national peut être servi au mieux dans un environnement sain d'interdépendance internationale. C'est pourquoi nous demandons instamment que des négociations positives et déterminées soient reprises pour concilier les vues défendues par les pays du Nord et du Sud. Nous devons tous tirer quelque espoir de l'évolution récente qui s'est fait jour au sein de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, où bien des points de vue et des intérêts ont été conciliés, augurant bien d'une coopération future.

290. Je voudrais maintenant parler d'une question intéressant tout particulièrement la Malaisie et qui mérite un examen urgent de la part de tous les pays. Il s'agit du problème de la drogue et de ses abus. La Malaisie a évoqué cette question à la sixième session extraordinaire de la Commission des stupéfiants, tenue à Vienne du 11 au 20 février dernier. Le Premier Ministre de la Malaisie, au début du mois de septembre, a déjà souligné la gravité de ce problème à la réunion des chefs de gouvernement des pays membres du Commonwealth d'Asie et de la région du Pacifique, qui s'est tenue à New Delhi.

291. Jusqu'à présent, on s'est borné, sur la plan international, à considérer la drogue en tant que problème social dans une perspective humanitaire, ainsi qu'il ressort des discussions du Conseil économique et social et autres organismes. Qu'on me permette de dire qu'une telle méthode d'approche n'est guère appropriée. Rien ne semble indiquer que nous ayons réussi à endiguer, moins encore à éliminer le problème. Au contraire, le trafic illicite des drogues et leurs abus ne cessent de s'étendre. Il est maintenant temps que nous reconnaissions les drogues illicites et leurs abus comme étant des problèmes qui doivent être traités avec le plus grand sérieux, tandis que des engagements à leur sujet doivent être pris par les gouvernements ou collectivement, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies.

292. On a reconnu que les stupéfiants font des ravages dans notre structure sociale, débilitent l'esprit des peuples et affectent les valeurs des individus. Cela ne saurait être nié, mais il convient également de reconnaître que les drogues sapent la stabilité, le dynamisme et l'intégrité nationale des pays. Aux mains de syndicats internationaux et de groupes organisés, les drogues et leur trafic constituent des armes sinistres qui peuvent créer de graves problèmes de sécurité dans certains pays. Il y a une relation évidente entre le trafic de la drogue et les autres sortes de crimes organisés à une échelle internationale, comme par exemple le trafic illégal des armes à feu. Dans ce contexte, il ne s'agit plus d'une question qui sape nos fondements sociaux, mais de nations, elles-mêmes déjà affaiblies par divers autres problèmes, et qui pourraient disparaître. La Malaisie voudrait que la communauté internationale soit pleinement consciente de cette dimension nouvelle du problème. Tant que les conséquences de la toxicomanie ne seront pas vues dans ce contexte, les mesures que nous prendrons ne seront ni appropriées ni efficaces. Elles ne pourront, au mieux, avoir qu'un caractère rééducatif.

293. La Malaisie est prête à contribuer, dans un contexte international, à des initiatives visant à permettre une action efficace pour réduire, voire éliminer les problèmes causés par la drogue. Nous lançons un appel à tous les pays non seulement pour qu'ils se montrent vigilants, mais aussi pour qu'ils coopèrent étroitement à l'élimination de ce problème, de la même manière que nous imposons des limites aux armes nucléaires et mettons hors la loi les gaz toxiques et la guerre bactériologique. Nous voudrions également souligner la responsabilité internationale des pays en cette matière. Nous demandons instamment aux Nations Unies de réexaminer l'ampleur de ce problème, y compris l'abus des stupéfiants ayant des incidences sur la sécurité des nations, afin qu'un cadre efficace d'action puisse être rapidement mis au point, sous la forme de mesures qui pourraient être approuvées par tous les pays en tant que partie de leurs obligations internationales. Nous demandons ici non seulement de prendre une conscience commune, mais aussi d'adopter une stratégie et un objectif communs.

294. Nous sommes, sans exagération, assaillis de problèmes sur tous les fronts. Chacun de leurs aspects est lié à l'autre et ces aspects se renforcent mutuellement. Chaque question est fondamentale. L'heure est venue de tenir notre engagement d'assurer un monde meilleur, un monde qui durera et qui ne nous rejettera pas dans les sombres époques de conflits et de destruction mutuelle.

295. M. ODLUM (Sainte-Lucie) [*interprétation de l'anglais*] : Qu'il me soit permis, au nom de mon pays et en mon nom propre, de féliciter M. von Wechmar à l'occasion de son élection à la présidence de la trente-cinquième session de l'Assemblée générale. Nous sommes convaincus qu'il s'acquittera des tâches qui lui ont été confiées avec toute l'objectivité et toute la compétence diplomatiques requises.

296. La présente session se réunit au cours d'une année déjà marquée par les sixième et septième sessions extraordinaires d'urgence, consacrées respectivement à l'Afghanistan et à la Palestine, et par la onzième session extraordinaire, sur la question du développement économique. Ces sessions ont mis l'accent sur certaines des crises économiques et politiques qui obsèdent la communauté internationale et souligne le rôle que les Nations Unies doivent jouer dans les efforts visant à maintenir et à sauvegarder la paix, afin de parvenir à donner aux peuples pauvres et exploités de ce monde les avantages économiques qu'ils attendent.

297. Nous sommes particulièrement troublés par le fait que les leçons des années 60 et 70 n'aient pas été retenues. Nous assistons souvent à la violation des principes de la souveraineté territoriale, de l'inviolabilité du personnel diplomatique et du non-recours à la force dans les relations internationales. Ces principes constituent une pierre angulaire essentielle des relations entre Etats et du droit international, principes auxquels les nations qui composent la communauté internationale continuent de rendre hommage du bout des lèvres tout en les violant impunément. C'est là une triste réflexion sur le sens des relations internationales et diplomatiques et sur les valeurs sous-jacentes dont on attend qu'elles servent de base à l'espérance de nombre de nos peuples déshérités.

298. Les défis qui se posent aux Nations Unies en cette session sont innombrables et la plupart sont extrêmement aigus. Jamais les principes de la Charte des Nations Unies, depuis que celle-ci a été signée à San Francisco le 26 juin 1945, n'ont subi une telle pression centrifuge. Peut-être sommes-nous parvenus à un tournant, à un moment où des intérêts divergents risquent de nous faire presque ignorer et oublier les objectifs véritables de notre communauté des nations.

299. Il y a de nombreux exemples qui semblent contredire les intentions des fondateurs de l'Organisation des Nations Unies; par exemple, la facilité avec laquelle les Etats définissent les normes des droits de l'homme pour, ensuite, les compromettre sur l'autel de l'intérêt national et politique; les raisons, formulées de façon différente et pragmatique, pour justifier leur intervention, qui ne saurait être défendue par des arguments logiques, sensés et acceptables; l'utilisation abusive des mouvements de personnes, pour satisfaire les intérêts politiques, sans vraiment tenir compte des véritables problèmes sur le plan humanitaire et sur le plan des réfugiés; les problèmes qui sont créés parce que l'intérêt politique empêche la mise au point de procédures raisonnables, logiques et objectives qui régiraient et refléteraient l'existence de groupes d'intérêts en expansion au sein de comités, de groupes régionaux et des grandes instances de notre organisation.

300. Ce que les fondateurs de l'Organisation voulaient, ce n'était pas une organisation dogmatique et stratifiée, mais une entité dynamique capable de croître, de s'étendre et de se transformer pour répondre de façon réaliste aux pressions qui se font inévitablement sentir et pour les refléter de façon distincte, sensée et objective.

301. Nous devons mettre les générations futures à l'abri du fléau de la guerre, nous reconnaissons la nécessité du maintien de la paix et de la sécurité internationales, nous voulons développer des relations amicales entre toutes les nations, fondées sur le respect mutuel du principe de l'égalité des droits et de l'autodétermination des peuples, nous comprenons la nécessité d'une coopération pour résoudre les problèmes internationaux d'ordre économique, social, culturel et humanitaire, et, pourtant, la volonté politique – par opposition à l'intérêt politique – de bâtir ces piliers de nos relations est non seulement faible, mais parfois inexistante.

302. Nous sommes arrivés au point où il nous faut maintenant décider de voir quels sont les faits auxquels notre société doit faire face et décider si nous avons fait nôtres des habitudes d'inaction, ou si nous allons nous lever et exiger que l'on examine la situation de façon juste et concrète, ainsi que les moyens qui nous permettront d'arriver à un certain progrès. Nous nous trouvons maintenant au commencement de la fin de l'ère du compromis – un mot que ceux qui se souviennent de 1939 reconnaîtront. C'est la fin des subtilités de langage dans les relations, et il faut commencer à envisager un engagement sérieux, concentré, politique de la part des nantis – et j'inclus les nantis même des pays du monde en développement – pour redresser le triste sort et les conditions de ceux qui ne sont pas nantis.

303. Les questions de la sécurité internationale, de l'inviolabilité territoriale des pays, de la non-ingérence dans les affaires internes des pays et du non-recours à la force en tant que moyen de régler les différends sont des principes vitaux non seulement pour l'existence des Etats, mais aussi pour leur progrès. La seule façon pour un Etat, et notamment pour un petit Etat insulaire, de progresser sur le plan économique est de créer les faits et un climat de paix.

304. C'est pourquoi le Gouvernement de Sainte-Lucie lance un appel pour que l'on réaffirme la Déclaration sur le

renforcement de la sécurité internationale, qui a été adoptée à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies en 1970 et qui souligne le lien indivisible existant entre la sécurité internationale et le développement économique et social.

305. Dans ce même contexte, nous appuyons pleinement la résolution 2832 (XXVI), adoptée par l'Assemblée générale le 16 décembre 1971, faisant de l'océan Indien une zone de paix. Nous suivons les travaux du Comité spécial de l'océan Indien, et nous attendons avec intérêt la réunion de la Conférence sur l'océan Indien, qui doit se tenir à Colombo en 1981, ainsi que la mise en œuvre de cette déclaration.

306. C'est en fait une lapalissade de dire que la sécurité d'un petit Etat réside dans le système des Nations Unies. Cela n'est que plus vrai pour un petit Etat insulaire. Sainte-Lucie est un petit Etat insulaire et, en tant que tel, se préoccupe beaucoup non seulement de sa propre sécurité, mais également de celle de toutes les nations éprises de paix. En outre, chaque fois qu'il y a des groupes d'Etats épris de paix, notamment ceux du monde en développement, il est essentiel que leurs régions ne soient pas affectées par la panoplie de la guerre. Les moyens existent pour que ces régions soient isolées de la lutte inquiétante des superpuissances, qui est incompatible avec le climat nécessaire au développement économique de ces Etats et lui nuit.

307. Dans ce contexte, Sainte-Lucie croit fermement et œuvre de manière assidue à la réalisation d'une zone de paix dans les Antilles. Cette notion a déjà reçu l'approbation de l'Organisation des Etats américains [*OEA*], à sa neuvième assemblée générale, qui s'est tenue à La Paz, en Bolivie. Ce qu'il faut maintenant c'est mettre en œuvre les idées qui ont été avancées dans cette résolution et qui ont été réitérées par la plupart des Etats membres de l'OEA. Cependant, nous ne voyons rien que l'on puisse considérer comme une volonté prépondérante de se mouvoir vers la réalité d'une zone de paix. Peut-être est-il temps que nos dirigeants se réunissent au cours d'un sommet pour donner vie à cette importante notion qui ne doit pas mourir à peine née.

308. En outre, il faut que les Etats de notre région et les autres Etats respectent le Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine (Traité de Tlatelolco)[15], de 1967. Sainte-Lucie est en train de prendre les mesures nécessaires de procédure pour devenir partie à ce traité. De même, Sainte-Lucie est en train de veiller à ce que, grâce à des mesures efficaces et appropriées, le bassin des Antilles ne se transforme pas en un déversoir pour les déchets nucléaires qui risquent de contaminer gravement notre environnement et notre écologie, et cherchera à obtenir des assurances concrètes de la part des Etats nucléaires qui ont déjà manifesté l'intention d'utiliser la région de cette manière. Il semble extrêmement rétrograde que des grandes puissances maritimes cherchent à utiliser des zones innocentes de cette façon simplement parce que celles-ci n'ont pas l'autorité nécessaire pour refuser ou la perspicacité pour comprendre les dangers que cela comporte.

309. Conformément à cet appel, nous appuyons donc la mise en œuvre de la Déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique[16], ainsi que la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient et en Asie du Sud et l'interdiction de la mise au point et de la fabrication de nouveaux types d'armes de destruction massive et de nouveaux systèmes de telles armes.

310. Il semble inutile de réitérer l'appel pour que l'on diminue les dépenses consacrées à l'armement. Nous devons nous demander si tout appel pour que l'on arrête la production de masse des moyens de faire la guerre a jamais été vraiment envisagé. Mais nous ne devons pas nous décourager; nous devons chercher à continuer le dialogue – même si c'est un dialogue de sourds. Plus de 500 milliards de dollars ont déjà été depensés pour la recherche et le développement militaire cette année. Il y en a qui prétendent que la défense de la démocratie est fondée sur la force militaire et d'autres qui disent qu'une bataille idéologique ne peut s'appuyer que sur une base armée.

311. Mais, en définitive, ce sera la croissance sociale et économique réalisée qui décidera laquelle des idéologies, s'il y en a une, dominera notre planète, si la conclusion logique de la course aux armements intervient. N'est-il pas un peu étrange qu'un Etat ait des difficultés à dépenser 10 millions de dollars pour le développement économique d'un autre Etat, mais puisse, en un clin d'œil et sans qu'on le lui demande, consacrer des millions de dollars – non sollicités – à certains secteurs, simplement parce que l'équilibre des forces est paraît-il menacé, ou encore lorsque le type d'aide stratégique accordée n'est pas conforme et ne correspond pas aux véritables besoins ou aux demandes de l'Etat qui est supposé en être le bénéficiaire ?

312. Le prix d'achat d'un tank XM-1 est d'environ 1,5 million de dollars. Ne parlons pas, bien sûr, du fait que lorsqu'il a servi pendant deux heures de suite il doit être entretenu à grands frais. Pourtant, de nombreux aspects du développement économique, humain et social coûtent bien moins cher, et si l'on y consacrait les sommes actuellement réservées à l'armement, on pourrait contribuer à la croissance économique d'un petit Etat en lui faisant atteindre un stade de décollage économique raisonnable. L'histoire montre que Sainte-Lucie est en faveur d'un désarmement mondial total. Mais, tout en reconnaissant qu'il n'y a pas eu le moindre mouvement constructif de la part de quiconque pour donner effet à la stratégie du désarmement adoptée lors de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale [*voir résolution S-10/2*] – le désarmement demeurant à ce stade une chimère, une illusion, une utopie –, Sainte-Lucie est en faveur de la conclusion d'une convention internationale visant à garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires.

313. Nous sommes parfaitement conscients du fait que plusieurs points chauds dans le monde, notamment au Moyen-Orient, en Namibie et en Afghanistan, constituent de graves dangers pour l'humanité. Il est impératif que des solutions acceptables et pratiques soient trouvées et que les Etats s'abstiennent de poursuivre leurs ambitions de puissance par la manipulation de ces problèmes. La communauté mondiale doit trouver la force morale de faire face à ces problèmes d'une façon honnête et objective.

314. Sur le plan économique, le récent Accord II de Lomé entre la Communauté économique européenne et les Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique[17] représente une

[15] Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 634, n° 9068, p. 283.

[16] *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingtième session, Annexes*, point 105 de l'ordre du jour, document A/5975.

[17] Deuxième Convention Afrique-Caraïbes-Pacifique - Communauté européenne, signée à Lomé le 31 octobre 1979. Voir *Le Courrier*, ACP-CEE, n° 58, novembre 1979.

nouvelle optique de la coopération internationale. Nous, qui sommes un petit Etat insulaire, sommes reconnaissants de l'existence de la Stabex[18], qui nous aidera à surmonter les ravages causés par l'ouragan Allen dans le secteur bananier. Nous espérons que les architectes de l'Accord II de Lomé et les institutions pertinentes des Nations Unies envisageront des formules semblables pour les secteurs du tourisme et de l'industrie, qui sont aussi très vulnérables aux prédateurs naturels et humains.

315. Nous sommes satisfaits des résultats des négociations de Tokyo, lesquelles sont parmi les plus complètes qui aient eu lieu dans le cadre du GATT, et qui sont parvenues à une conclusion acceptable l'année dernière[19]. Tout en nous félicitant de la création d'un Fonds commun, dans le cadre de la CNUCED, et des récentes mesures prises par la BIRD et particulièrement par le FMI pour modifier leurs politiques fondamentales pour atténuer les problèmes chroniques de balance des paiements des pays en développement, nous, à Sainte-Lucie, continuons d'être préoccupés par le fait que de nombreux pays développés ne donneront pas effet aux recommandations de la Stratégie internationale du développement, ce qui conduira à une détérioration accrue de l'intégrité structurelle de la situation économique mondiale et, partant, à une série de négociations inadéquates et sans effet.

316. Il nous paraît utile de dire notre déception croissante à l'égard de l'aide et de l'assistance fournies aux petits Etats par les pays développés du monde en développement. Il est injuste de montrer du doigt les politiques d'aide du monde développé seulement. Bien qu'ils subissent le poids de la responsabilité du marasme économique dans lequel nous nous trouvons actuellement, ceux de nos frères développés qui ont eu le bonheur, grâce à leurs ressources, à leur population et à d'autres facteurs pertinents, de relever leur économie et de progresser, ne doivent pas nous tourner le dos et ignorer nos besoins de développement. Le même argument qu'ils continuent d'invoquer devant le monde développé pourrait et devrait leur être adressé. Ils doivent montrer au monde développé, parce que c'est là leur responsabilité, qu'ils peuvent nous aider de façon constructive, même si leur relèvement et leur croissance ne sont pas tout à fait achevés.

317. C'est un geste moral et responsable que ces Etats doivent faire, qui, à son tour, mettra en relief les faibles efforts faits par le monde développé, qui ne sont pas conformes aux principes économiques auxquels il rend hommage du bout des lèvres. Il est important que le néo-colonialisme ne transparaisse pas dans la méthode adoptée par nos frères plus développés; il ne faut pas que des ambitions de puissance en miniature président à l'octroi d'une aide économique ou à la conclusion d'accords sur l'énergie. Nous n'avons pas troqué le colonialisme pour le néo-colonialisme. Peut-être serait-il bon de réaffirmer les principes contenus dans la Charte des droits et devoirs économiques des Etats [*résolution 3281 (XXIX)*] et d'appeler l'attention de ces Etats sur ceux-ci.

318. Nous, à Sainte-Lucie, nous félicitons des activités des programmes des Nations Unies. L'allocation de ressources approuvées par le Conseil d'administration du PNUD, en juin dernier, représente un pas important dans la bonne direction. Cependant, nous réfutons les critères *prima facie* utilisés pour séparer les pays « en développement » de ceux que l'on appelle les pays « en développement les moins développés ». Nous nous félicitons toutefois du nouveau programme global d'action en faveur des pays les moins avancés, qui a été adopté à la cinquième session de la CNUCED, tenue l'année dernière à Manille[20].

319. Et, pour continuer de parler de cette question, nous ne pouvons pas accepter la ligne superficielle qui sépare les pays plutôt pauvres des pays les plus pauvres. Nous savons tous que ce classement se fait à partir du produit national brut par habitant. Mais chacun sait que le produit national brut par habitant est un indice peu sûr pour mesurer l'étendue, voire le niveau, de la misère qui règne dans un pays donné. En outre, aux taux d'inflation actuels, beaucoup des croissances modestes du produit national brut et du produit intérieur brut de nombreux pays en développement représentent non pas une croissance réelle, mais plutôt le taux d'inflation. Retenir le produit national brut par habitant comme seul indice de richesse ou de pauvreté, cela revient à dire qu'il n'existe qu'un seul pays véritablement pauvre dans l'hémisphère occidental. Je ne pense pas que l'on puisse prétendre cela.

320. Mais ces critères doivent aussi correspondre à une nouvelle dimension, par exemple celle des petits Etats insulaires. Seuls les Maldives et Haïti appartiennent à la catégorie des pays en développement « les moins développés ». Mais qu'en est-il des 24 autres Etats Membres dont la géographie, la géologie, les ressources – humaines et financières – demandent un examen différent et présentent un ensemble de facteurs qui doivent être vus sous un jour nouveau ? Ce n'est pas seulement une cause à entendre; c'est une cause qui nécessité des mesures appropriées et adéquates.

321. Nous devons reconnaître que les activités de l'ONUDI, celles de la Conférence mondiale de l'alimentation et celles du Fonds international de développement agricole méritent des louanges. Nous pourrions mentionner, en particulier, les activités du PNUE et de l'OMCI qui encouragent la coopération en vue d'empêcher la pollution marine, une question dont Sainte-Lucie s'occupe actuellement. De plus, nous rendons particulièrement hommage aux activités du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe, pour l'aide qu'il nous a fournie après l'ouragan Allen. Mais nous devons ajouter qu'il serait peut-être opportun de mentionner que les catastrophes revêtent des dimensions différentes, selon le degré de résistance de la communauté frappée et la nature du cataclysme. Bien que ce soit un fléau qui frappe aussi bien les Etats d'un continent que les Etats insulaires, il ne peut être considéré de la même façon dans les deux cas. Il est donc nécessaire d'examiner les procédures d'assistance à fournir aux Etats insulaires qui sont ravagés par des ouragans, des typhons, des cyclones, des raz de marée et des éruptions volcaniques, d'un autre point de vue que celui qui est actuellement accepté et qui est à la mode.

---

[18] Stabilisation des recettes d'exportation.

[19] Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, *Les négociations commerciales multilatérales du Tokyo Round : rapport additionnel du Directeur général du GATT* (numéro de vente : GATT/1980-1).

[20] Voir *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, cinquième session*, vol. I : *Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.79.II.D.14), première partie, sect. A, résolution 122.

322. Nous, qui appartenons aux Antilles orientales, sommes un peuple fier et travailleur, qui reconnaît que sa population peu nombreuse et la réalité de ses contraintes territoriales contribuent à créer, pour le moins, une situation difficile où des économies d'échelle ne peuvent pas être facilement réalisées. Cette situation difficile vient s'ajouter à notre extrême vulnérabilité à chaque catastrophe naturelle qui veut s'abattre sur notre région. Nous ne sommes pas les seuls dans cette situation. Les îles sœurs de l'océan Pacifique et de l'océan Indien partagent nos craintes et nos appréhensions. Ce forum devrait s'attaquer précisément à la nature de cette nouvelle dimension, de la même façon dont il s'est occupé des Etats sans littoral et des Etats les plus défavorisés.

323. Nous ne voudrions pas donner l'impression que nous voyons les événements qui ont marqué la conclusion de la décennie passée et le point de départ de la nouvelle comme donnant lieu seulement à des pronostics négatifs. La récente conférence de la femme[21] nous laisse espérer l'éventualité de l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

324. L'indépendance du Zimbabwe et son admission au sein de cette assemblée sont autant d'événements prometteurs pour l'avenir. Nous nous félicitons de l'admission de Saint-Vincent-et-Grenadines à l'Organisation des Nations Unies; c'est un autre Etat insulaire qui, la Namibie mise à part, montre la voie à suivre à toute une série d'Etats comme Antigua, Saint-Christophe, Montserrat et autres, et marque la fin de la période de décolonisation. Cependant, nous ne pouvons plus accepter la politique selon laquelle tout ce qu'il faut faire est de persuader les peuples que leur indépendance est assurée alors qu'ils restent prisonniers du colonialisme ou du néo-colonialisme. La lutte pour l'autodétermination ne prend pas fin lorsque la dernière colonie s'est libérée de ses chaînes. Le colonialisme continue de vivre dans tous les Etats où des minorités sont brimées ou privées de leurs droits, dans les Etats où seuls les accidents de géographie et le tracé des frontières a créé leur position et où les subtilités administratives ont anéanti leurs libertés. Nous allons donc observer de très près le déroulement des événements dans ces régions.

325. Cette assemblée a examiné cinq résolutions sur Belize depuis 1975. Compte tenu du temps et des efforts consacrés à ce problème, Belize aurait déjà dû se voir octroyer l'indépendance, être devenu Membre de l'ONU et être bien avancé sur la voie de la consolidation de ses réalisations après l'indépendance. Cette assemblée devrait être maintenant en train d'étudier la situation de postindépendance de Belize, et non pas son statut de préindépendance. Cependant, ce n'est pas le cas et cette assemblée doit porter une grande partie de la responsabilité pour l'absence de Belize de ses rangs. Le moment est venu de cesser les discours, la rédaction de documents et les négociations oiseuses; et il faut exiger, au nom de la justice, que soit entrepris immédiatement le processus menant Belize à l'indépendance et à son admission dans cette assemblée. C'est dans cet esprit que nous proposons qu'on envisage une résolution exigeant, entre autres, que la puissance métropolitaine concernée convoque dans les plus brefs délais une conférence constitutionnelle ayant pour mandat de fixer la date de l'indépendance de Belize avant la fin de 1981.

[21] Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix, tenue à Copenhague du 14 au 30 juillet 1980.

326. C'est seulement en agissant ainsi que nous pourrons véritablement déclarer que cette instance est engagée vis-à-vis des principes qu'elle a elle-même établis et qu'elle a appliqués en d'autres cas. Les vertus diplomatiques de la négociation ne sont pas toujours bénéfiques, ou censées être bénéfiques, pour toutes les parties concernées ou impliquées.

327. La récente session de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer laisse entendre qu'une convention finale est sur le point d'être adoptée. La route a été longue, mais elle a montré à l'évidence que la volonté internationale de règlement et le désir de reconnaître les progrès en matière de loi et d'ordre ont été récompensés. Nous ferons tous nos efforts pour que, dans la convention, il soit tenu compte des problèmes véritables qui se posent aux petits Etats insulaires. C'est une notion qui n'existe pas dans la convention, surtout en raison du fait qu'en 1958, lorsque les conventions existantes sur le droit de la mer ont été négociées, il n'existait pas un seul petit Etat insulaire. Aujourd'hui, il existe 34 Etats insulaires indépendants. Ils méritent la reconnaissance voulue, de la même façon que les Etats archipels et les Etats sans littoral. En suivant les développements du droit de la mer, nous pensons qu'un travail important a été réalisé afin d'éviter et d'atténuer les effets de la pollution. Nous sommes extrêmement vulnérables dans ce domaine. Nous nous féliciterons de tout plan visant à atténuer les conséquences de la pollution; de toute mesure visant à prévenir le déversement accidentel de pétrole; de tout ce qui nous permettrait de réduire les incidences de telles catastrophes dans des régions données qui sont vitales pour notre économie.

328. Ce n'est pas une attitude responsable pour un Etat que de ne voir les omissions de cette communauté qu'en termes de comportement sans penser aux mesures qu'elle a prises ou prendra en cherchant à jouer un rôle minime, mais utile dans cet environnement mondial problématique. Sainte-Lucie, qui a été ravagée par l'ouragan Allen, a essayé de trouver les moyens d'agir face à cette calamité et reconnaît sa responsabilité envers la communauté en général. Mon gouvernement accepte le fait qu'il doit vivre avec ces catastrophes naturelles, et, par conséquent, nous pensons que l'accent doit être mis sur la mise au point d'une politique préventive et sur la résistance aux catastrophes de ce type. C'est dans ce cadre que mon gouvernement s'est adressé à plusieurs Etats Membres de l'ONU pour qu'ils lui fournissent une aide dans le domaine du développement de l'infrastructure sectorielle de notre Etat.

329. Mais il ne faut pas oublier que ce qui est tangible, dans nos efforts, ce sont les valeurs que nous allons léguer aux générations futures. Voilà la qualité historique de notre existence en tant qu'Etats de la communauté internationale. Nous avons été extrêmement heureux lorsque, en 1965, l'Assemblée générale a adopté la Déclaration concernant la promotion parmi les jeunes des idéaux de paix, de respect mutuel et de compréhension entre les peuples [*résolution 2037 (XX)*], et que plus tard, en 1969, elle a reconnu que la jeunesse pouvait participer à la promotion de la paix, de la justice, des droits sociaux et économiques dans le monde, notamment par la réalisation des objectifs consacrés dans la Charte des Nations Unies [*voir résolution 2497 (XXIV)*].

330. Nous attendons avec impatience 1985, qui a été proclamée Année internationale de la jeunesse par l'Assemblée générale [*résolution 34/151*], avec les buts de participation, de développement et de paix. A Sainte-Lucie, nous avons

des programmes pour encourager et développer la productivité chez notre jeunesse; certains pays ont compris la nature de cet effort et ont offert d'aider cette entreprise. Les résultats de cette productivité, ce sera la jeunesse de notre pays qui en bénéficiera. C'est le legs qu'ils recevront; c'est l'avenir qui les attend.

331. En outre, Sainte-Lucie reconnaît qu'une approche individuelle des problèmes de notre région n'est pas toujours couronnée de succès. C'est pourquoi nous nous sommes consacrés à l'intégration la plus complète de notre région, par le biais des Etats associés des Antilles, qui font actuellement l'objet de négociations au sein de l'Organisation des Etats des Caraïbes orientales, dans l'entité plus large de la Communauté des Caraïbes et, enfin, dans un avenir plus lointain, dans l'entité latino-américaine qui comprend l'OEA et le Système économique latino-américain. Il n'est pas facile d'obtenir rapidement des gains géopolitiques au sein de ces communautés. C'est un processus graduel, fondé sur la coopération et la coordination économiques, qui se traduira par une association politique plus forte. C'est l'objectif que nous devons tous accepter et à la réalisation duquel nous devons tous travailler.

332. Le mouvement vers l'interdépendance des régions dans le cadre le plus vaste possible est encore plus important que la reconnaissance de l'interdépendance des Etats. Nous estimons que les échanges entre l'OEA, l'OUA, la CARICOM et la Ligue des Etats arabes sont la manifestation évidente d'un intérêt collectif. Le récent minisommet des pays d'Asie et du Pacifique membres du Commonwealth indique une tendance à rechercher les identités régionales. Ce sont des mouvements d'espoir, d'unité et de réalisme. Ces projections multilatérales donnent un sens nouveau à l'approche bilatérale.

333. Il faut donc, au seuil des années 80, que cette communauté de régions se concentre sur une politique d'adhésion aux principes, à l'engagement et à la conviction. Il faut passer du réalisme de la politique d'Etat en tant que nation aux relations communautaires responsables. L'universalité qui sera bientôt visible à l'ONU nous conduira à repenser sérieusement au sens à donner à l'Etat-nation en termes d'universalité. Voilà notre défi; notre arène est le monde; notre objectif est la survie et la croissance ou, sinon, la destruction de notre univers.

334. Le PRÉSIDENT : Deux représentants ont demandé à exercer leur droit de réponse. Puis-je rappeler aux membres que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les interventions faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes et que les représentants doivent prendre la parole de leur place.

335. M. OTUNNU (Ouganda) [*interprétation de l'anglais*] : C'est avec beaucoup d'hésitation que je fais cette intervention, mais je dois la faire pour dissiper la confusion créée ici, hier [*17e séance*], par les remarques de mon frère, le représentant du Maroc. Dans l'exercice de son droit de réponse, à propos de déclarations précédentes relatives à la situation au Sahara occidental, le représentant du Maroc a fait une allusion curieuse à une prétendue invasion de l'Ouganda par la Tanzanie.

336. Je ne peux pas parler au nom de la Tanzanie, mais en parlant pour le peuple et le Gouvernement de l'Ouganda, je dois rétablir la vérité. Il est bien connu – et c'est un fait bien documenté – que, vers la fin de l'année 1978, ce sont les troupes d'Amin qui ont envahi la Tanzanie et ont occupé Kagera Salient. Nous ne pouvons comprendre comment quiconque s'intéressant à la vérité ou à l'aspect juridique de la situation peut méconnaître ce fait historique bien clair. C'est, en fait, ce qui s'est produit, par opposition à ce que quelqu'un ici pourrait souhaiter qu'il se fût produit. Essayer d'inverser les rôles de l'envahisseur et de la victime de l'invasion est à la fois cynique et absurde.

337. Alors que la Tanzanie avait décidé de repousser les troupes d'invasion et d'empêcher tout retour d'Amin, d'une part, les mouvements de résistance ougandais, de l'autre, avaient saisi cette occasion pour s'élever contre le régime d'Amin.

338. La folie et la convoitise territoriale d'Amin avaient enfin permis au peuple de l'Ouganda de saisir l'occasion longtemps attendue pour porter un coup à son régime fasciste. En cela, nos intérêts convergeaient avec ceux de la Tanzanie, mais pour des raisons qui nous étaient propres. La Tanzanie, pour sa part, luttait contre un envahisseur, alors que nous luttions pour nous libérer de l'emprise d'un régime fasciste et assassin. C'est alors que le régime fasciste a été balayé du pouvoir.

339. J'aimerais que l'Assemblée comprenne qu'après la défaite du régime fasciste le peuple de l'Ouganda est resté libre mais extrêmement vulnérable. Nous étions vulnérables, tout d'abord, face aux forces extérieures qui avaient collaboré avec le régime fasciste et l'avaient soutenu. Nous étions vulnérables, ensuite, face au reste des troupes haineuses d'Amin qui étaient éparpillées dans le pays et se cachaient. Nos propres forces de guérilla étaient bien faibles face à cette immense tâche. Le régime fasciste avait démantelé les forces de police. Les forces de libération ne pouvaient donc s'occuper à la fois des problèmes de la défense nationale et de ceux de la sécurité intérieure. Nous avions besoin de quelqu'un pour nous aider pendant que nous réorganisions notre propre système de sécurité. La Tanzanie était un choix qui s'imposait de soi du fait de la solidarité qu'elle avait offerte au peuple ougandais pendant ses années de lutte contre le régime d'Amin.

340. C'est donc à la demande du Front de libération nationale de l'Ouganda que certaines troupes tanzaniennes sont restées en Ouganda. Il s'agissait, pour nous, d'une question de survie. Agir autrement aurait été l'équivalent du suicide; et venant à peine d'échapper à l'oppression meurtrière du régime d'Amin, nous n'étions pas disposés à nous suicider.

341. Il y a un accord particulier entre le Gouvernement ougandais et le Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie qui stipule les éléments de cet arrangement. Des retraits importants de soldats tanzaniens de l'Ouganda ont déjà eu lieu; ils démontrent que nous sommes de plus en plus capables d'assurer notre sécurité militaire et civile. Le retrait des troupes tanzaniennes se poursuit et se terminera lorsque nous aurons achevé le programme primordial de formation de notre armée et de notre police. C'est là le souhait clairement énoncé des deux parties à l'accord. Comme le sait fort bien mon frère, le représentant du Maroc, ce genre d'arrangement bilatéral n'est pas unique ni nouveau dans le continent africain.

342. La préoccupation de notre frère, le représentant du Maroc, nous semble intéressante, bien que tardive. Nous aurions apprécié hautement cette préoccupation si elle s'était manifestée au moment où nous en avions le plus besoin. Nous lui aurions été reconnaissants s'il l'avait expri-

mée au cours de notre lutte contre le régime fasciste. Nous aurions été touchés si la préoccupation du représentant du Maroc avait été énoncée lors du génocide de plus d'un demi-million de nos concitoyens par le régime d'Amin. Mais il n'y a eu alors qu'un silence de mort.

343. Il est tout à fait évident que l'intervention du représentant du Maroc ne recherchait qu'un objectif seulement, à savoir détourner l'attention de notre assemblée de l'examen rigoureux et sensé de la question du Sahara occidental. C'est là une action cynique, et je ne veux pas que le nom de mon pays, l'Ouganda, y soit associé. La question du Sahara occidental est une question bien trop grave pour qu'elle fasse l'objet de telles astuces. La question du Sahara occidental doit être et sera examinée selon son bien-fondé et selon les principes en jeu.

344. Cependant, je n'ai pas l'intention ce soir de discuter de la question du Sahara occidental. Le point de vue d'ensemble du Gouvernement ougandais sur cette question sera présenté à un moment plus opportun.

345. Je ne cherche pas du tout à provoquer une guerre de mots avec mon frère, le représentant du Maroc. L'objet de mon intervention a été simplement de rétablir les faits pour rester fidèle à l'histoire et rester fidèle à mon peuple.

346. M. BEHIMA (Maroc) : J'ai demandé aujourd'hui à exercer le droit de réponse sur une question qui n'a rien à voir avec la déclaration que vient de faire mon frère de l'Ouganda. Mais qu'il me soit permis de faire d'abord une mise au point pour répondre à mon collègue qui vient de prendre la parole.

347. A aucun moment au cours de mon intervention d'hier je n'ai mis en doute la légitimité du peuple de l'Ouganda de se libérer de ce qu'il appelle le fascisme et de faire appel à l'allié de son choix. J'ai rectifié, j'ai fait la mise au point pour rétablir une vérité en ce qui concerne la manière dont cette vérité avait été travestie par le représentant de la Tanzanie. Mon collègue de l'Ouganda vient de nous faire un historique de la situation qui avait prévalu dans son pays et les précisions qu'il vient de nous fournir semblent être rassurantes. Ma délégation se réjouit que le peuple de l'Ouganda puisse vivre dans la quiétude et dans la tranquillité.

348. Je voudrais maintenant exercer le droit de réponse pour lequel je me suis fait inscrire ce soir. Certaines délégations africaines, dont on sait pourtant la naïveté ou la mauvaise foi, continuent d'évoquer la question dite du Sahara occidental. Ma délégation se réserve le droit d'y revenir ultérieurement pour fournir certaines précisions et faire des mises au point un peu plus longues.

349. Je tiens cependant à attirer l'attention du ministre des affaires étrangères du Burundi sur son ignorance de l'évolution récente du problème qu'il a évoqué en lui signalant que beaucoup de pays, qui s'étaient laissé séduire par une propagande qui s'essouffle, marquent maintenant des réticences de plus en plus prononcées contre l'existence d'un soi-disant peuple du Sahara. Je le renvoie, ainsi que son collègue de l'Angola, à la dernière recommandation du Comité des Sages, dont les efforts en vue de la réduction de la tension dans le Nord-Ouest africain se poursuivent. Ils y relèveront l'absence de toute référence à l'existence d'une fantomatique république auprès de laquelle le Burundi nous annonce la nomination de son ambassadeur, à qui ma délégation souhaite une heureuse arrivée à destination.

350. Le Ministre des affaires étrangères de l'Algérie, dont on connaît l'humanisme, n'a pas fait preuve de la probité intellectuelle escomptée de la part d'un homme de son profil. Ma délégation déplore qu'il se soit attaché à travestir la vérité en ôtant à la situation qui prévaut dans le nord-ouest africain sa dimension de conflit bilatéral entre le Maroc et l'Algérie, les visées d'hégémonie de cette dernière dans la région ayant été contrariées.

351. Le Ministre des affaires étrangères de l'Algérie s'est également attaché à présenter des agressions commanditées par son pays comme des victoires militaires d'un soi-disant peuple sahraoui. Chacun sait que les tentatives de l'Algérie pour faire admettre, par l'OUA, le rejeton qu'elle a enfanté ont tourné court à Freetown, et l'on vient nous présenter ce rejet comme un succès diplomatique.

352. Quant au Maroc, il proclame, une fois de plus, que les populations des provinces sahariennes se sont déjà autodéterminées et ont choisi de demeurer marocaines. Le Maroc proclame également que la décolonisation est définitivement réalisée par le parachèvement de son intégrité territoriale et réaffirme sa volonté de la défendre contre toutes les agressions dont le Ministre algérien connaît la provenance.

353. M. MAGENGE (Burundi) : Je voudrais seulement répondre aux allusions faites par le représentant du Maroc à l'encontre de mon pays. Bien qu'il ait attaqué globalement les délégations africaines, je ne vais pas répondre à leur place; elles auront la possibilité de le faire elles-mêmes.

354. Je voudrais souligner que, le Maroc tenant à faire son chemin et à marcher contre le courant de l'histoire, il n'est pas étonnant qu'il attaque les délégations africaines en bloc.

355. A propos de la déclaration de mon ministre en ce qui concerne le Sahara [*18e séance*], le représentant du Maroc vient de dire qu'on a fait preuve de naïveté et de mauvaise foi, comme si l'on ne suivait pas l'évolution de la situation dans cette région. Mais je pense que ce sont des allégations plutôt fallacieuses.

356. Le chef de la délégation burundaise a tout simplement évoqué la question du Sahara pour faire le point de la position de ma délégation sur ce problème. Du reste, le Ministre du Burundi n'a fait que rappeler les faits et les résolutions, et je me demande si le représentant du Maroc peut dire que ces résolutions de l'OUA et de l'ONU n'existent pas, qu'elles ont été inventées par le Ministre du Burundi ou qu'il est tout simplement question de reprendre les décisions antérieures de nos organisations communes. Je ne sais pas si la délégation marocaine pense encore appartenir à ces deux organisations ou si, tout en appartenant à ces deux organisations, elle veut ignorer les décisions qu'elles ont prises. J'espère que le représentant du Maroc sait que la majorité des pays africains ont reconnu la République arabe sahraouie démocratique. En cela, le Burundi n'a rien inventé dans sa déclaration. Vous savez tous que la majorité des pays africains reconnaissent cette république.

357. Je voudrais simplement demander à la délégation marocaine, si elle a une nouvelle situation à nous apprendre, de le faire. Mais, jusqu'à preuve du contraire, je voudrais lui dire que la plupart des pays africains sont derrière le Front POLISARIO et la République arabe sahraouie démocratique.

La séance est levée à 19 h 45.